

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009



DOCUMENTATION
pour la 37^e session de l'Assemblée en 2010

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009



DOCUMENTATION
pour la 37^e session de l'Assemblée en 2010

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
999, rue University, Montréal, Québec, Canada H3C 5H7

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI, à l'adresse www.icao.int.

**Doc 9942, États financiers et Rapport du Commissaire aux comptes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009**

N° de commande : 9942
Document non mis en vente

© OACI 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PARTIE I : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009	I-1
PARTIE II : RAPPORT/OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	II -1
PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS	
État I État des recettes et des dépenses	III-1
État II État de l'actif, du passif et soldes des fonds	III-2
État III État de l'encaisse	III-3
État IV État des crédits	III-4
État V État de l'excédent cumulatif	III-5
Tableau A Programme ordinaire — Contributions à recevoir des États contractants	III-6
Tableau B Autres fonds appartenant en propre à l'OACI – Tableau des recettes et des dépenses	III-9
Tableau B.1 Fonds AOSC et Fonds TCB sur l'efficacité – Tableau des recettes et des dépenses	III-10
Tableau C Fonds du Programme de coopération technique – Tableau des recettes et des dépenses	III-11
Tableau C.1 Programme des Nations Unies pour le développement – Tableau de la situation des fonds	III-12
Tableau C.1.1 Programme des Nations Unies pour le développement - Dépenses par pays et par région	III-13
Tableau C.2 Fonds d'affectation spéciale et Accords de services de gestion - Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-14
Tableau C.3 Fonds du Service des achats d'aviation civile - Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-16
Tableau D Autres fonds d'affectation spéciale gérés pour le compte de tiers - Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-17
Tableau D.1 Tableau des contributions, des soldes à recevoir et des crédits portés au compte des gouvernements contractants au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande	III-18
Tableau E Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation - Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-20
Notes aux États financiers	III-21
PARTIE IV : ANNEXES	
Notes aux Annexes	IV-1
Annexe A Autres fonds appartenant en propre à l'OACI – Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation	IV-3
Annexe B Autres fonds appartenant en propre à l'OACI – Autres fonds	IV-4

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION
ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009**

1. Les États financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 présentent les résultats du fonctionnement de l'OACI et la performance financière de projets et d'activités administrés par l'OACI pour le compte de tiers. Les fonds indiqués dans les États financiers ont été groupés de manière à distinguer entre ceux qui sont utilisés pour les propres activités opérationnelles de l'OACI et ceux qui sont administrés au nom de tierces parties, mais ils sont tous exprimés en dollars canadiens dans les États financiers. Il y a eu quelques petits changements dans la présentation de 2009, comme il est indiqué dans les notes aux États financiers. Toutefois, en 2010 la forme de présentation changera nettement car l'OACI va se conformer entièrement aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

2. Le volume des opérations financières de l'OACI, exprimées en termes de dépenses effectuées, est indiqué ci-dessous en regard de chaque fonds ou groupe de fonds, et un résumé est présenté graphiquement dans la Figure 1. Des renseignements sommaires concernant les recettes, les dépenses, l'actif et le passif dans les principaux fonds de l'OACI et le total combiné de tous les fonds figurent dans les États I et II. L'État III indique les mouvements de trésorerie, étendus cette année à tous les fonds. L'État IV présente les crédits et les dépenses par Objectif stratégique et Stratégie d'exécution de soutien pour le Fonds général du Programme ordinaire. L'État V indique les changements dans les excédents accumulés pour tous les groupes de fonds. Le rapport présente aussi les faits saillants des activités financières de l'OACI en 2009. Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport, dans les États financiers et dans les notes aux États financiers sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

	Montant total des dépenses hors frais d'administration (en milliers de dollars)	
	2009	2008
Les dépenses relatives aux fonds de l'OACI comprennent :		
a) les fonds du Programme ordinaire, sous forme de crédits votés par l'Assemblée ou par le Conseil ;	73 636	67 256
b) d'autres fonds propres à l'OACI, notamment le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, le Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité, la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS), ainsi que d'autres fonds et comptes spéciaux ;	31 693	30 563
c) le Programme de coopération technique qui comprend :		
1) le Fonds d'affectation spéciale et les fonds des Accords de services de gestion fournis par divers contributeurs pour des projets de coopération technique exécutés par l'OACI et le mécanisme OACI de mise en œuvre des objectifs ;	62 496	67 703
2) les fonds du Service des achats d'aviation civile fournis par divers contributeurs pour des achats d'aviation civile à effectuer pour leur compte ;	37 336	4 281
3) les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, essentiellement mis à la disposition du PNUD par des gouvernements au titre d'arrangements de partage des coûts ;	5 478	3 823
4. d'autres fonds d'affectation spéciale pour des activités gérées ou administrées pour le compte de tiers, notamment les Accords de financement collectif, la coopération France/OACI, et le Répertoire de clés publiques.	<u>43 702</u>	<u>56 462</u>
Total	<u>254 341</u>	<u>230 088</u>

3. Une comparaison des dépenses totales (frais d'administration compris), en millions de dollars canadiens, pour toutes les activités de l'OACI au cours des deux dernières années est présentée dans les figures ci-dessous.

FIGURE 1: DÉPENSES TOTALES — TOUS LES GROUPES DE FONDS

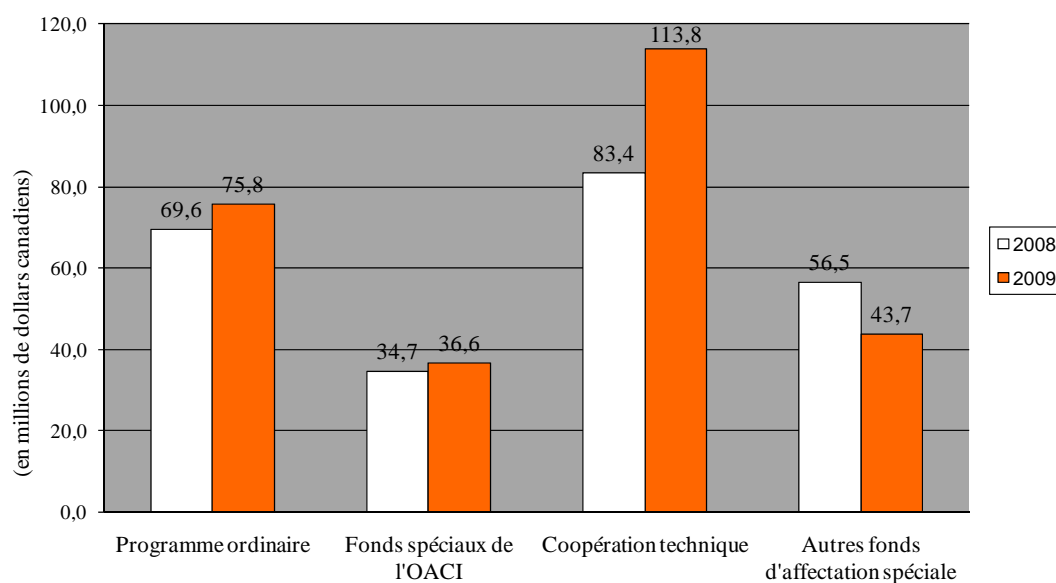


FIGURE 2. FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

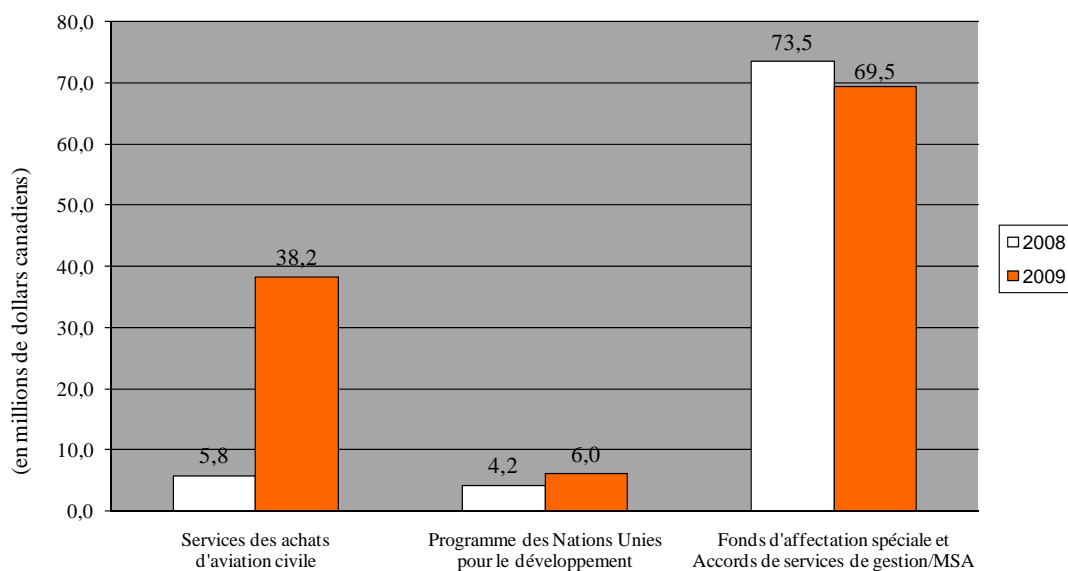
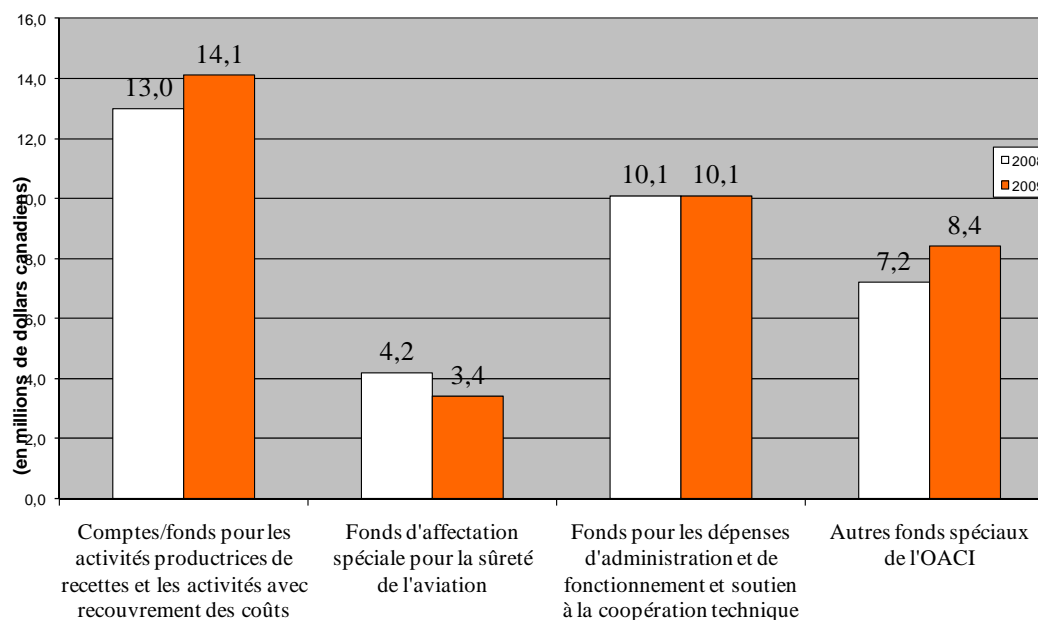


FIGURE 3. AUTRES FONDS EN PROPRE

4. PROGRAMME ORDINAIRE

4.1 Crédits

4.1.1 À sa 36^e session en 2007, au paragraphe C du dispositif de sa Résolution A36-29, l'Assemblée a voté des crédits d'un montant de 80 085 pour l'année 2009. Les détails des crédits, des virements, des dépenses réelles et des soldes non utilisés des crédits par Objectif stratégique et Stratégie d'exécution de soutien figurent dans l'État IV. Les dépenses réelles sont exprimées au taux de change opérationnel des Nations Unies. Le résultat budgétaire pour 2009, exprimé en milliers de dollars canadiens, se résume comme suit :

Crédits initiaux	\$ 80 085
Crédits reportés de 2008	11 324
Diminution des crédits	(1 652)
Engagements non liquidés en 2009	(4 771)
Engagements du triennat	(3 056)
Activités différées (à 2010)	(59)
Report à 2010	(6 048)
Crédits révisés	\$ <u>75 823</u>

4.1.2 Report de 2008. En application des paragraphes 5.6 et 5.7 du Règlement financier, le Conseil a approuvé le virement d'un montant de 11 324 \$ provenant des économies de 2008 pour compléter les crédits de 2009 (C-DEC 186/8 et C-DEC 186/12).

4.1.3 Diminution des crédits. Le Conseil a aussi approuvé des virements de crédits aux fonds ci-après en propre propriété, pour un total de 1 652 \$:

- a) 253 \$ au Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques (GIACC) – Fonds de l'environnement;
- b) 662 \$ au Fonds TIC pour le projet du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) ;
- c) 661 \$ au Fonds des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ;
- d) 76 \$ (crédits 2009, du réaligement organisationnel) au Fonds temporaire des rémunérations du personnel (TSSF) pour besoins linguistiques.

4.1.4 Engagements de 2009 non liquidés. Dans le système IPSAS, les engagements non liquidés ne sont plus reconnus comme dépenses, tant que les biens/services n'ont pas été reçus. La valeur des obligations d'achats contractées en 2009 mais dont la livraison n'est attendue qu'en 2010 s'établit à 3 442 \$. De plus, des prestations à des employés, évaluées à 17 445 millions de dollars à la fin de l'exercice, constituent une obligation pour l'ensemble de l'Organisation, comme il est indiqué dans les États financiers 2009. Ces prestations consistent principalement en congés accumulés et allocations de rapatriement acquis en 2009 et dans des exercices antérieurs, et il est prévu qu'un montant de 1 329 \$ sera versé à du personnel qui quittera l'OACI en 2010. Ces montants payables en 2010, totalisant 4 771 \$, ont été réservés et reportés à 2010, conformément au paragraphe 5.7 du Règlement financier.

4.1.5 Engagements du triennat. Le Conseil avait approuvé le financement d'activités couvrant tout le triennat, notamment les contributions fractionnées, l'étude sur les bureaux régionaux, les besoins linguistiques (C-DEC 182/13 et C-DEC184/8). Comme la durée de ces activités s'étendra jusqu'en 2010, un montant non dépensé de 3 056 \$ (sur les 4 195 \$ précédemment approuvés) doit encore être mis de côté pour 2010.

4.1.6 Activités différées. Le Secrétaire général a approuvé le report d'éléments différés d'une valeur de 59 \$, comme l'autorise le paragraphe 5.6 du Règlement financier. Ces reports sont nécessités par l'ajournement de projets spéciaux de mise en œuvre et la rénovation du Bureau de Mexico.

4.1.7 Virements. En 2009, conformément au paragraphe 5.9 du Règlement financier, le Conseil a approuvé des virements de crédits entre Objectifs stratégiques et Stratégies d'exécution de soutien dépassant le plafond de 10 %.

4.1.8 Report à 2010. Conformément au paragraphe 5.6 du Règlement financier, le Conseil a approuvé un report de crédits de 2009 à 2010 dépassant le plafond de 10 %. Le montant total s'élève à 6 048 \$ et il est ventilé comme suit:

Objectif stratégique/ Stratégie d'exécution de soutien	Montant	Objet
OS C – Environnement	205,0	Groupe climat des DGAC
OS A – Sécurité	112,2	Bureau régional de Mexico : Mission en Haïti (20 \$) ; Réunions RASG-PA en 2010 (32,2 \$) ; Visites d'assistance à des États (60 \$)
SES – Gestion et administration	392,3	Réunions ENV2010 et système de vote électronique (approuvé C-DEC 188/8)
SES – Gestion et administration	100,0	RCC — communications et coopération avec organismes régionaux
OS A – Sécurité	2 938,0	Projets de sécurité (ANB)
OS A – Sécurité	527,5	Recrutement pour postes prioritaires (nouveaux)
OS B – Sûreté	127,5	Recrutement pour postes prioritaires (nouveaux)
OS C – Environnement	204,1	Recrutement pour postes prioritaires (nouveaux)
OS D – Efficacité	856,8	Recrutement pour postes prioritaires (nouveaux)
SES – Gestion et administration	172,6	Recrutement pour postes prioritaires (nouveaux)
OS B – Sûreté	40,5	Coûts de réorganisation 2010
OS D – Efficacité	61,9	Coûts de réorganisation 2010
SES – Gestion et administration	309,3	Coûts de réorganisation 2010
	<u>6 047,7</u>	

4.1.9 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits approuvés pour l'exercice s'est élevé à un total de 75 823 \$.

4.2 Initiatives majeures mises en œuvre à partir de 2008

4.2.1 Devises pour les contributions et les comptes rendus

Les contributions des États contractants et d'autres sources estimatives de recettes sont établies en dollars canadiens pour 2008 et aussi pour 2009. En 2010 sont introduites des contributions fractionnées : environ trois quarts payables en dollars canadiens et un quart payable en dollars des États-Unis. Afin d'assurer la cohérence et la comparabilité entre les budgets approuvés et les comptes et fonds de l'Organisation, les transactions sont exprimées en dollars canadiens, et il est prévu de présenter les États financiers en dollars canadiens à compter de 2008. Ce changement s'applique aux fonds propres à l'Organisation, tandis que les fonds administrés pour le compte de tiers, comme ceux qui ont été établis pour la gestion des projets de coopération technique, demeurent en dollars des États-Unis, mais sont présentés en dollars canadiens pour les États financiers combinés. En 2009, les fluctuations constantes du dollar canadien contre le dollar des États-Unis (de 1,219 CAD au début de l'année à 1,038 CAD à la fin de l'année) ont créé une situation difficile pour la trésorerie et la gestion des fonds.

4.2.2 Nouveau système de planification des ressources (ERP)

L'Organisation a approuvé la mise en œuvre d'un nouveau système de planification des ressources (ERP) d'Agresso à compter de 2007. Les fonctions du système comprennent l'enregistrement et la présentation des transactions et renseignements financiers qui servent à l'établissement des États financiers pour 2008 et les exercices suivants. La fonctionnalité des Modules financiers d'Agresso est entrée en service opérationnel en janvier 2008 (phase I), avec les modules Acquisitions et Gestion des projets. La phase II a démarré en avril 2008 et devrait s'achever au milieu de 2010. Elle concerne la planification budgétaire, les immobilisations, les ventes de publications, les déplacements, les ressources

humaines et la paie. La phase III, qui est l'application du système Agresso aux bureaux régionaux et à certains services extérieurs, s'effectue en 2010.

4.2.3 **Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public**

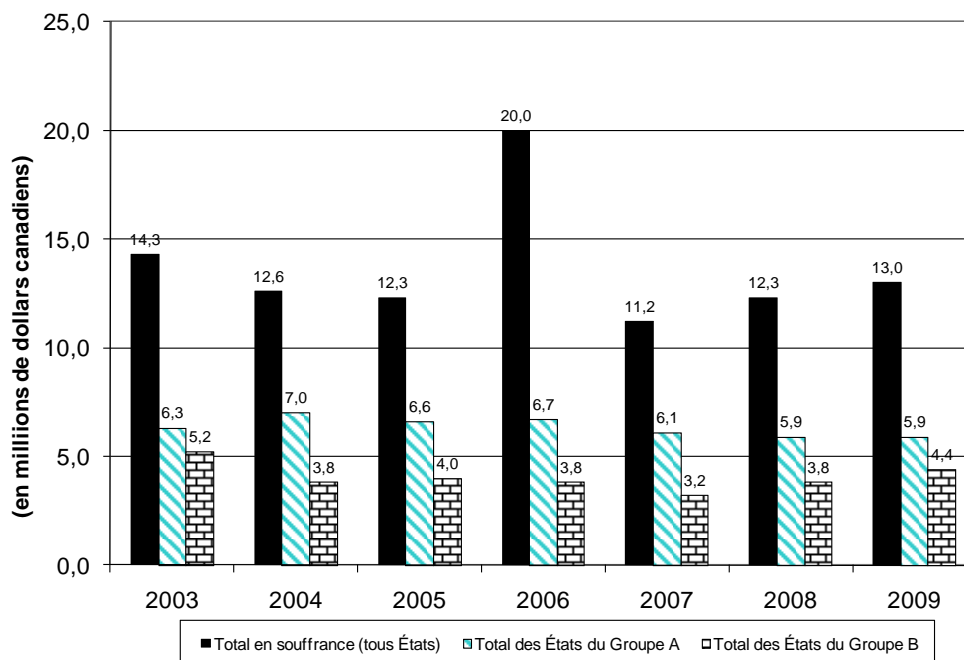
Comme il est indiqué dans les notes aux États financiers, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil des chefs de Secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies ont adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en vue d'une application progressive par les organisations de l'ONU. Une organisation a adopté les IPSAS en 2008 et d'autres organisations appliqueront ces normes entre 2010 et 2014. Les IPSAS sont des normes comptables élaborées indépendamment dont l'adoption nécessite une comptabilité d'exercice intégrale. Cette comptabilité est considérée comme étant la meilleure pratique en la matière par les organisations internationales tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Les IPSAS comportent des exigences et des indications détaillées qui favorisent la cohérence et la comparabilité des États financiers. L'OACI met en œuvre les IPSAS progressivement durant le triennat (2008-2010). Les notes aux États financiers donnent un aperçu de l'incidence de l'adoption des IPSAS sur la teneur et la présentation des États financiers.

4.3 **Recettes et contributions**

4.3.1 Les crédits pour l'exercice 2009 approuvés par l'Assemblée à sa 36^e session devaient être financés par des contributions à verser par les États contractants d'un montant de 74 060 \$ et par des recettes accessoires de 1 917 \$ et un excédent du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) de 4 108 \$ pour un total de 80 085 \$. La répartition des recettes effectives totalisant 78 805 \$ est présentée dans l'État I.

4.3.2 Durant l'année 2009, des contributions totalisant 71 670 \$ ont été reçues et un solde de 2 390 \$ restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'année en cours. Au début de l'année, 12 277 \$ étaient dus par des États au titre de 2008 et des exercices antérieurs ; un montant de 1 642 \$ a été reçu, laissant un solde à percevoir de 10 635 \$. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 13 031 \$ au 31 décembre 2009 (incluant le Fonds de roulement). Les détails sont présentés dans le Tableau A. Le pourcentage de perception des contributions pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était en moyenne de 94 %. La Figure 4 illustre la situation des contributions calculées à recevoir des États contractants à la fin de chaque exercice depuis 2003.

**FIGURE 4. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
AU 31 DÉCEMBRE**



4.3.3 Sur les 13 031 \$ de contributions en souffrance au 31 décembre 2009 (13 025 \$ en excluant le Fonds de roulement), 219 \$ étaient dus par un État représenté au Conseil.

	Nombre d'États 2009	Montant dû au 31 décembre 2009	Nombre d'États 2008	Montant dû au 31 décembre 2008
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	26	5 932 \$	26	5 979 \$
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus, qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	10	4 407 \$	8	3 838 \$
Groupe C : États ayant des arriérés de contributions de moins de trois années entières	14	1 291 \$	10	970 \$
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'année en cours	<u>27</u>	<u>894 \$</u>	<u>47</u>	<u>965 \$</u>
Total partiel	77	12 524 \$	91	11 752 \$
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	<u>501 \$</u>	-	<u>501 \$</u>
Total des contributions en souffrance	<u>77</u>	<u>13 025 \$</u>	<u>91</u>	<u>12 253 \$</u>

4.3.4 Au 31 décembre 2009, 26 États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des années antérieures. La note du Tableau A indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2009.

4.3.5 Les principales contributions (*) reçues pour le Fonds du Programme ordinaire et les autres Fonds en propre pour 2009 sont résumées ci-après :

PRINCIPAUX CONTRIBUANTS — 2009				
État contractant	Programme ordinaire		Fonds en propre	Total
	Contributions reçues	Contributions en nature (locaux)	Contributions en espèces et en nature y compris AVSEC	
États-Unis	18 515		3 751	22 266
Canada	1 770	13 787	190	15 747
Japon	8 702		458	9 160
Allemagne	5 073		416	5 489
France	3 703	784	443	4 930
Royaume-Uni	4 251		80	4 331
Chine	2 718		423	3 141
Italie	2 659		476	3 135
République de Corée	1 755		502	2 257
Espagne	1 703		134	1 837
Thaïlande	400	1 220		1 620
Pays-Bas	1 407		8	1 415
Total	52 656	15 791	6 881	75 328

(*) Les douze contributions les plus élevées

4.4 **Excédent**

4.4.1 Au 31 décembre 2009, l'excédent cumulatif du Programme ordinaire, indiqué dans l'État V, s'élevait à 14 469 \$. L'excédent cumulatif moins les contributions à recevoir d'États contractants (13 031 \$) a donné lieu à un excédent de trésorerie de 1 438 \$ au 31 décembre 2009.

4.5 **Encaisse**

4.5.1 L'encaisse du Fonds général au 31 décembre 2009 s'élevait à 21 362 \$ (y compris le solde du Fonds de roulement), et elle est indiquée dans l'État III. Le Conseil n'a pas modifié le niveau du Fonds de roulement en 2009 comme l'y autorisait l'Assemblée dans sa Résolution A36-34.

4.6 **Achat à terme de devises**

4.6.1 Afin de minimiser les risques et de protéger le budget contre les conséquences de fluctuations potentielles des taux de change, il a été procédé à l'achat à terme de dollars des États-Unis et d'euros avec l'approbation du Conseil. L'objectif de stabiliser les dépenses liées au dollar US et les dépenses en euros à un niveau compatible avec le budget a été atteint. De plus amples renseignements figurent dans les notes aux États financiers.

5. AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'OACI

5.1 Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC)

5.1.1 Le Fonds AOSC est établi pour défrayer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique ; il est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets du PNUD, du CAPS, des fonds d'affectation spéciale et des MSA. Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés dans les Tableaux B et B.1 et les comparaisons budgétaires sont présentées dans le tableau suivant :

FIGURE 5. BUDGET DU FONDS AOSC ET DÉPENSES POUR 2009
(en milliers de dollars canadiens)

	Soumis à l'Assemblée	Budget révisé 2009 ²	Dépenses/ Recettes 2009 ³	Solde du budget révisé
Crédits/Dépenses				
Grand programme	9 827 \$ ¹	9 742 \$	10 012 \$	270 \$
Recettes	—	9 411 \$	9 195 \$	
Excédent/(Déficit) des recettes sur les dépenses	—	(331) \$	(817 \$)	

¹ Approuvé par l'Assemblée en 2007 (A36)

² Noté par le Conseil à sa 188^e session (C-WP/13464). Montants convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'ONU pour 2009 : 1 USD = 1,148 CAD

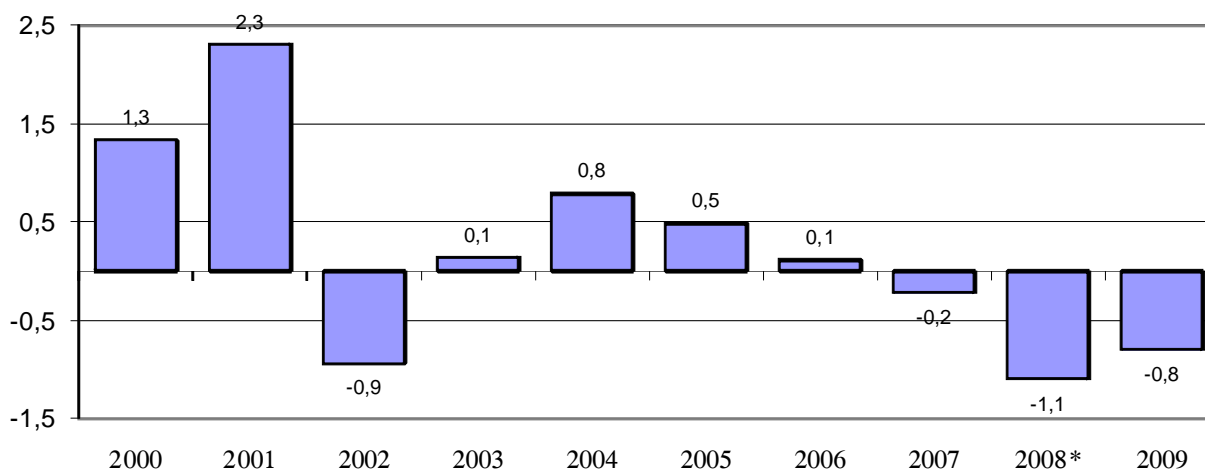
³ Excluant le Fonds de l'efficacité et de l'efficacités

5.1.2 Comme l'indique la Figure 5, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, s'élevant à 9 827 \$ pour l'exercice 2009. Au cours de l'exercice, en application du paragraphe 9.5 du Règlement financier, le Secrétaire général a soumis au Conseil une actualisation des prévisions budgétaires (dépenses) pour 2009 dans la note C-WP/13464. Les prévisions de dépenses révisées pour 2009 s'élevaient à 9 742 \$ et les prévisions de recettes à 9 411 \$.

5.1.3 Les dépenses totales indiquées dans les États financiers pour le Programme de coopération technique, frais d'administration non compris, se sont élevées à 105 310 \$ en 2009, contre 75 809 \$ en 2008. En 2009, les dépenses des programmes pour les projets comprenaient des dépenses d'équipements qui se sont élevées à 40 408 \$ contre 16 599 \$ en 2008, la différence étant surtout attribuable à la première comptabilisation intégrale des dépenses selon les IPSAS. Les recettes du Fonds AOSC provenant du recouvrement des frais d'administration se sont élevées à 8 465 \$ en 2009 contre 7 620 \$ en 2008. Les recettes totales du Fonds AOSC pour 2009 étaient de 9 195 \$, ce qui représente une augmentation de 307 \$ par rapport à 2008. D'autre part, les dépenses réelles du Fonds AOSC se sont élevées à 10 012 \$, ce qui représente une augmentation de 92 \$ par rapport à 2008. Alors que le budget révisé noté par le Conseil à sa 188^e session avait prévu un déficit de 331 \$, le Fonds AOSC n'a pas pleinement recouvert ses coûts pour l'exercice 2009 et a accusé un déficit de 817 \$, avant la prise en compte d'une perte de réévaluation de devises de 1 939 \$ résultant de la conversion de fonds AOSC d'USD à CAD au taux ONU du 31 décembre 2009. Ce montant a été déduit du solde du Fonds AOSC, qui se chiffre maintenant à 2 677 \$ à la fin de 2009.

La Figure 6 illustre la tendance observée dans les excédents (déficits) annuels au cours des dix dernières années.

FIGURE 6. EXCÉDENT ET DÉFICIT DU FONDS AOSC AU 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars canadiens)



* Le montant de 2008 n'inclut pas le gain au change de 939 \$ dans le Fonds AOSC en 2008, et le montant de 2009 n'inclut pas la perte au change de 1 939 \$.

5.1.4 Lors de la 35^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de la coopération technique soit soumise au Conseil pour examen. Le Conseil a examiné cette question et il a chargé le Secrétaire général d'affecter progressivement les coûts identifiables au Fonds AOSC et au Programme ordinaire, selon le cas, afin de réduire au minimum le niveau de financement croisé entre ces fonds. En 2009, des coûts de 216 \$ relatifs au soutien du Programme ordinaire qui avaient été financés par le Fonds AOSC ont été imputés au Programme ordinaire, tandis qu'un montant de 331 \$ de coûts de soutien au Programme de coopération technique financés par le Programme ordinaire a été imputé au Fonds AOSC. Le virement net de coûts pour 2009, s'élevant à 115 \$, a été porté aux comptes du Fonds AOSC, en plus du montant de 2 048 \$ pour du personnel financé par le Fonds AOSC mais travaillant à l'extérieur de la Direction de la coopération technique.

6. FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (FONDS NON EN PROPRE)

6.1 Le Programme de coopération technique est une activité prioritaire permanente de l'OACI, comme il est indiqué dans la Résolution A36-17 de l'Assemblée; il assure un vaste éventail de services divers, dont l'assistance aux États pour l'examen de la structure et de l'organisation des institutions nationales de l'aviation civile, l'actualisation de l'infrastructure et des services des aéroports, la facilitation du transfert de technologies et de renforcement des capacités, la promotion des normes et des pratiques recommandées de l'OACI et des plans de navigation aérienne, ainsi que l'appui des mesures correctrices découlant du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP) et des audits du Programme universel d'audits de la sûreté (USAP). Les fonds du Programme de coopération technique sont présentés dans le Tableau C.

6.2 Le Règlement financier et les Règles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) stipulent que les agences d'exécution, qui sont des organisations de la famille des Nations Unies, sont tenues de transmettre à l'Administrateur du PNUD les comptes afférents aux fonds qui leur ont été alloués par l'Administrateur du PNUD, ainsi que le rapport correspondant de leur Commissaire aux comptes pour présentation au Conseil d'administration du PNUD. Les comptes pour 2009 portant sur les projets du PNUD exécutés par l'OACI sont présentés au Tableau C.1 des États financiers de l'Organisation et le rapport du Commissaire aux comptes englobe en conséquence les comptes des projets du PNUD. Ces comptes sont présentés à l'Assemblée pour approbation et soumission ultérieure à l'Administrateur du PNUD.

7. AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

7.1 Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)

Ce fonds a été créé par le Conseil en 2005 (C-DEC 174/1). L'OACI supervise l'élaboration du projet visant à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine, ce qui comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques (RCP) sous les auspices de l'OACI pour assurer la gestion de l'échange de clés électroniques en vue du décryptage des signatures numériques intégrées dans les passeports électroniques. Jusqu'à la fin de 2009, seize États contribuaient au Fonds du RCP. Le contrat de développement ou d'« établissement » du RCP a été attribué à une entreprise privée, pour la conception et la mise au point complètes du Répertoire. L'OACI a commencé la deuxième partie du projet (Phase 2), un contrat pour la phase opérationnelle du RCP. Les transactions sont indiquées dans le Tableau D des États financiers.

7.2 Accords de financement collectif

L'OACI supervise le fonctionnement des services de navigation aérienne fournis par les Gouvernements du Danemark et de l'Islande, dont les coûts sont recouverts au moyen de redevances d'usage et de contributions à payer par les gouvernements contractants. De plus, l'OACI est chargée de l'administration des fonds relatifs aux services fournis par le Royaume-Uni pour surveiller l'application du minimum de séparation verticale dans les Régions de l'Atlantique Nord, dont les coûts sont recouverts au moyen de redevances d'usage. Les fonds sont reçus du Royaume-Uni et distribués par l'OACI pour le Fonds du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude de l'Atlantique Nord et pour le Fonds de la redevance administrative pour le financement collectif, tandis que les fonds des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande sont reçus directement par les parties concernées. Les transactions sont indiquées dans le Tableau D des États financiers.

8. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

8.1 Le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve sur les États financiers de 2009. Le Commissaire aux comptes n'a rien constaté de substantiel à la suite de la vérification des États financiers, de nature à être porté à l'attention du Conseil ou de l'Assemblée, au-delà des points mentionnés dans l'Opinion du Commissaire aux comptes, qui suit dans la Partie II du présent rapport. Celle-ci recommande trois modifications dans les États financiers, qui ont été acceptées par le Secrétariat. Elle inclut aussi une observation sur les retards dans la réception de montants payables par des États contractants, mentionnés plus en détail dans le paragraphe 4.3 de la présente Partie I des États financiers. Cela explique pourquoi l'habituelle Partie V n'est pas nécessaire dans le présent rapport.

9. CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009

En vertu du Règlement financier, il incombe au Secrétaire général de tenir les dossiers comptables nécessaires et de soumettre des États financiers qui indiquent les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale durant l'exercice financier et leurs situations respectives à la fin de l'exercice, ainsi que la situation des crédits prévus dans le budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus dans le budget par l'Assemblée. Il est également tenu de fournir tous les renseignements utiles pour indiquer la situation financière actuelle de l'Organisation.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des États financiers présentés dans le présent rapport. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSAS), et ils incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le rapport concordent avec ceux des États financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, les résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie, et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe. Les vérificateurs externes ont vérifié les États financiers, y compris les tableaux et les notes, et leur rapport indique la portée de leurs vérifications et leur opinion sur les États financiers.

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et de recommander les États financiers pour l'approbation de l'Assemblée, et il a le pouvoir de demander des amendements à ces États financiers après leur communication par le Secrétaire général.

En ma qualité de Chef de la Sous-Direction des finances de l'Organisation de l'aviation civile internationale, je certifie par les présentes les États financiers figurant dans le présent document.



Rahul Bhalla
Chef de la Sous-Direction des finances

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, j'approuve et soumet par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des États financiers, des tableaux et des annexes pour l'exercice 2009.



Raymond Benjamin
Secrétaire général

PARTIE II : RAPPORT/OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Cour des comptes**Le Premier Président*

Paris, le 18 mai 2010

À l'attention de l'Assemblée de l'Organisation
de l'aviation civile internationaleOPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (recettes et dépenses ; actif, passif et soldes des fonds ; flux de trésorerie ; exécution budgétaire ; situation nette) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, les tableaux et notes qui les accompagnent, ainsi que le système de tenue des écritures comptables. Dans le cadre général de l'art. 61 de la Convention de Chicago et en vertu de l'art. 12.1 du règlement financier de l'OACI, la tenue des comptes et la préparation des états financiers relève de la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation. En vertu de ce dernier article, les principes comptables généralement admis à l'OACI sont ceux du système des Nations Unies (UNSAS), qui prévoient, pour la période 2008/2010, une entrée en vigueur progressive des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de nos vérifications, une opinion sur les états financiers et sur le système de tenue des écritures comptables au regard des principes comptables applicables.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative concernant la présentation de l'actif net, de la situation financière et des résultats des opérations. La nature des activités, l'environnement économique et juridique de l'OACI, ainsi que les probabilités d'éventuelles inexactitudes ont été pris en compte dans l'établissement des procédures de vérification. L'efficacité du système interne de contrôle comptable, les pièces venant à l'appui des données présentées et les états financiers ont été examinés principalement sur une base de contrôles ponctuels dans le cadre de la vérification. La vérification a porté également sur les principes comptables observés, sur les estimations significatives faites par la direction de l'OACI, et sur la présentation générale des états financiers.

II-2

Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Notre vérification ne conduit à émettre aucune réserve.

Notre opinion, sur la base des constats résultant de notre vérification, est que les états financiers sont conformes au règlement financier, et qu'ils donnent une image fidèle de l'actif net, de la situation financière et du résultat des opérations de l'OACI au 31 décembre 2009, en conformité avec les principes UNSAS.

Les remarques ponctuelles relevées lors de la certification ont fait l'objet de recommandations dans le cadre d'une lettre de gestion adressée au Secrétaire général.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention de l'Assemblée sur les points suivants :

D'une part, trois modifications ont été introduites à notre demande, dans les états financiers, afin d'en améliorer la clarté ou l'exhaustivité, à savoir :

– la comptabilisation des excédents des fonds non propriétaires en avances reçues (et non plus en surplus cumulés) dans l'état I, et la modification corrélative de l'état V, qui ne fait plus apparaître de « surplus » au titre des fonds non propriétaires ;

– la suppression des colonnes intermédiaires présentant des sous-totaux avant élimination des transferts inter-fonds dans l'état II, présentation qui avait pour inconvénient de compter deux fois les mêmes produits et charges ;

– l'extension du périmètre d'analyse du flux de trésorerie à l'ensemble des fonds de l'OACI dans l'état III, et non plus aux seuls fonds du programme ordinaire et du fonds de roulement.

D'autre part, le paragraphe 6.5 du règlement financier de l'Organisation précise que les contributions des États membres sont considérées comme dues et payables en totalité à l'expiration des 30 jours qui suivent la date de l'envoi de la notification du Secrétaire général prévue, ou le premier jour de l'exercice financier auquel elles se rapportent, si ce jour est plus éloigné : en 2009, le délai moyen de paiement de ces contributions s'est établi à 133 jours (et 174 jours, si l'on pondère les délais par les montants dus).


Didier MIGAULT

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

III-1

ÉTAT I

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (cf. Tableaux B&E)		Fonds du Programme de Coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableau D)		Élimination		Total	
		2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES													
RECETTES													
Contributions établies		74 060	74 184					553	546			74 613	74 730
Contributions volontaires				5 996	4 084		117	640	747			6 636	4 949
Ventes de publications	5			5 214	5 465							5 214	5 465
Autres activités génératrices de produits	5			6 064	6 292							6 064	6 292
Contributions aux accords de projets				12		132 509	135 512			(4)		132 518	135 512
Recettes de redevances administratives		234	213	8 999	8 094					(9 092)	(8 306)	141	
Recettes internes				1 796	1 849					(1 796)	(1 849)		
Recettes d'intérêts		84	634	124	786	1 500	4 339	18	84			1 726	5 843
Recettes de redevances d'usage		44	44	382	669			29 583	44 651			30 009	45 363
Divers/Recettes accessoires	6	4 383	3 953	1 776	2 540	7 506	6 080	31	72	(4 660)	(3 947)	9 036	8 698
TOTAL DES RECETTES		78 805	79 029	30 362	29 778	141 515	146 049	30 825	46 101	(15 552)	(14 102)	265 956	286 853
DÉPENSES													
Traitements, salaires et frais communs de personnel		59 977	57 762	22 721	23 516	48 899	43 767	494	480			132 092	125 525
Dépenses générales d'exploitation	6	9 243	6 383	9 223	8 094	1 507	1 722	71	67	(4 110)	(3 851)	15 934	12 415
Déplacements	7	2 885	2 259	2 483	2 338	3 381	3 189	8	95			8 756	7 880
ARGF-Externalisation	5	2 187	2 321							(2 187)	(2 321)		
Réunions		828	432	153	52							981	484
Sous-contrats						9 068	9 493					9 068	9 493
Formation technique						1 920	912					1 920	912
Matériel	8	392	134	148	270	40 408	16 599					40 948	17 004
Subventions et autres virements				552	96					(552)	(96)		
Coûts de services								42 965	55 820			42 965	55 820
Frais généraux d'administration				234	213	8 465	7 620	4		(8 702)	(7 834)		
Autres dépenses		312	281	1 074	146	127	126	165				1 678	554
TOTAL DES DÉPENSES		75 823	69 572	36 588	34 727	113 775	83 429	43 706	56 462	(15 552)	(14 102)	254 341	230 088
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES													
		2 981	9 456	(6 226)	(4 949)	27 740	62 619	(12 881)	(10 361)			11 615	56 767
Gain (Perte) sur réévaluation des devises étrangères	9	(3 643)	4 929	(6 340)	6 753	(25 425)	28 687	(666)	677			(36 074)	41 046
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE		(661)	14 385	(12 567)	1 804	2 315	91 307	(13 546)	(9 684)			(24 460)	97 814

Les notes et les tableaux joints font partie intégrante des états financiers.
Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

III-2

ÉTAT II

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIF, PASSIF ET SOLDE DU FONDS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (cf. Tableaux B&E)		Fonds du Programme de Coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableau D)		Élimination		Total	
		2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
ACTIF													
ACTIF COURANT													
Liquidités et valeurs équivalentes	10	21 362	26 017	26 379	34 706	160 709	195 465	3 619	5 030			212 069	261 219
Contributions établies à recevoir des États contractants (Tableau A)	11	13 031	12 277									13 031	12 277
Soldes inter-fonds	2		611	987	13 775	93	3 504		215	(1 080)	(18 105)		
Inventaires	12			231	232							231	232
Comptes débiteurs et avances	13	2 993	4 023	4 135	4 619	30 688	16 398	15 372	3 885			53 189	28 925
Créances des organismes régionaux : CEAC	14	416										416	
Créances des organismes régionaux : CAFAC	14	1 084	1 024									1 084	1 024
Autre actif courant	15	2 932	1 668	73	48	789	1 014					3 794	2 730
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		41 818	45 620	31 806	53 380	192 279	216 381	18 992	9 130	(1 080)	(18 105)	283 814	306 407
ACTIF À LONG TERME													
Propriété, usine et matériel		1 145	1 145									1 145	1 145
Actif dérivé	17	650	9 068									650	9 068
TOTAL DE L'ACTIF À LONG TERME		1 795	10 213									1 795	10 213
TOTAL DE L'ACTIF		43 613	55 833	31 806	53 380	192 279	216 381	18 992	9 130	(1 080)	(18 105)	285 609	316 621
PASSIF													
PASSIF COURANT													
Contributions reçues par anticipation (Tableau A)	11	801	616									801	616
Engagements non liquidés	3		187		1 585		15 287						17 058
Compte créditeur		5 430	7 257	1 841	5 915	25 283	20 890	39	471			32 592	34 533
Soldes inter-fonds	2	999			6 806	78	11 071	3	227	(1 080)	(18 105)		
Payable aux organismes régionaux : CEAC	14		42										42
Crédits aux gouvernements contractants/assurant des services (Tableau D)								17 519	4 203			17 519	4 203
Reçus par anticipation				1 011	1 415	159 251	162 527	1 430	4 230			161 692	168 172
Recettes différées				50		7 196	5 913					7 245	5 913
Autres passifs courants et financiers	16	299	712	1 180	841	472	693					1 951	2 247
TOTAL DU PASSIF COURANT		7 529	8 814	4 081	16 563	192 279	216 381	18 992	9 130	(1 080)	(18 105)	221 801	232 784
TOTAL DU PASSIF		7 529	8 814	4 081	16 563	192 279	216 381	18 992	9 130	(1 080)	(18 105)	221 801	232 784
VALEUR NETTE													
Excédents/(Déficit) accumulés		21 500	26 627	27 481	36 615							48 981	63 242
Autres réserves		14 584	20 392	243	202							14 827	20 594
TOTAL DE LA VALEUR NETTE		36 084	47 019	27 725	36 817							63 809	83 836
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE		43 613	55 833	31 806	53 380	192 279	216 381	18 992	9 130	(1 080)	(18 105)	285 609	316 621

Les notes et les tableaux joints font partie intégrante des états financiers.
Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

III-3

ÉTAT III

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
 (en milliers de dollars canadiens)

	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (Fonds du Programme de Coopération technique		Autres Fonds d'affectation spéciale		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :										
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I)	2 981	9 456	(6 226)	(4 949)	27 740	62 619	(12 881)	(10 361)	11 615	56 766
(Augmentation) Diminution des contributions à recevoir	(754)	(1 057)							(754)	(1 057)
(Augmentation) Diminution dans d'autres comptes débiteurs	1 030	(1 325)	484	(1 832)	(14 290)	(13 544)	(895)	8 945	(13 671)	(7 756)
(Augmentation) Diminution dans d'autres actifs	(1 740)	(315)	(24)	590	225	(764)			(1 539)	(489)
(Augmentation) Diminution dans les soldes inter-fonds à recevoir	611	(611)	12 788	11 456	3 411	(3 504)	215	(32)	17 025	7 309
Augmentation (Diminution) dans les contributions reçues par anticipation	186	(4 095)							186	(4 095)
Augmentation (Diminution) dans les engagements non liquidés	(187)	(1 969)	(1 585)	(1 266)	(15 287)	(17 000)			(17 059)	(20 235)
Augmentation (Diminution) dans les comptes créditeurs	(2 282)	(606)	(3 735)	4 965	4 172	(15 268)	(432)	420	(2 277)	(10 489)
Augmentation (Diminution) dans les soldes inter-fonds créditeurs	999	(526)	(6 808)	6 806	(10 993)	(13 817)	(224)	227	(17 026)	(7 310)
Moins : Recettes d'intérêts	(84)	(634)	(124)	(786)	(1 500)	(4 339)	(18)	(84)	(1 726)	(5 843)
Autres soldes créditeurs et provisions		402	(354)	1 415	1 260	6 375	13 420	2 671	14 326	10 863
(Augmentation) Diminution dans l'actif/passif dérivatif	8 418	(8 906)							8 418	(8 906)
Autres modifications aux réserves et soldes de fonds	(8 418)	8 906							(8 418)	8 906
Gain (Perte) sur réévaluation des devises étrangères	(3 643)	4 929	(6 340)	6 753	(25 425)	28 687	(666)	677	(36 074)	41 046
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(2 883)	3 648	(11 924)	23 152	(30 687)	29 445	(1 481)	2 463	(46 975)	58 709
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT :										
Recettes d'intérêts	84	634	124	786	1 500	4 339	18	84	1 726	5 843
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT :	84	634	124	786	1 500	4 339	18	84	1 726	5 843
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :										
Modification des engagements des exercices antérieurs/dépenses, etc.			1 445	595	241		(5)	5	1 681	600
Remboursement des contributions					(5 546)	(1 663)			(5 546)	(1 663)
Virement (vers)/à partir d'autres fonds	(1 856)	(8 792)	2 029	8 886	(265)	(119)	57	(20)	(35)	(45)
Augmentation (Diminution) dans le Fonds de roulement		(7)								(7)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 856)	(8 799)	3 474	9 481	(5 570)	(1 782)	52	(15)	(3 900)	(1 115)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS ET DES DÉPÔTS	(4 655)	(4 517)	(8 326)	33 419	(34 757)	32 002	(1 411)	2 532	(49 151)	63 436
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 017	30 534	34 706	1 287	195 465	163 463	5 030	2 499	261 219	197 783
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	21 362	26 017	26 379	34 706	160 709	195 465	3 619	5 030	212 069	261 219

Les notes et tableaux joints font partie intégrante des états financiers
 Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ÉTAT IV

**FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE
ÉTAT DES CRÉDITS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers de dollars canadien)

Objectif stratégique/ Stratégie de soutien à l'exécution	Crédits									Dépenses	Solde
	Original A36-29	Report de l'excédent précédent ^a	Diminution des crédits ^a	2009 Engagements non réglés ^b	Solde des engagements du triennat ^a	Activités de 2009 reportées à 2010 ^c	Virements entre SO/SES ^d	Reportés à l'exercice suivant ^e	Révision	Total	
A. Sécurité	15 014	1 770	-	(1 077)	-		1 545	(2 843)	14 409	14 409	-
B. Sûreté	6 532	62	-	(38)	-		(1 952)	(168)	4 436	4 436	-
C. Environnement	1 672	294	(253)	(8)	-		143	(464)	1 384	1 384	-
D. Efficacité	21 436	637	-	(747)	(106)	(34)	63	(1 653)	19 596	19 596	-
E. Continuité	2 114	27	-	(111)	-		(462)	0	1 568	1 568	-
F. Règle de droit	658	358	-	(16)	-		47	0	1 047	1 047	-
Total partiel	47 426	3 148	(253)	(1 997)	(106)	(34)	(616)	(5 128)	42 440	42 440	0
Gestion et Administration	18 582	5 070	(1 323)	(2 249)	(982)	(25)	1 955	(750)	20 278	20 278	-
Soutien au Programme	14 001	3 106	-	(525)	(1 968)		(1 339)	(170)	13 105	13 105	-
Total partiel	32 583	8 176	(1 323)	(2 774)	(2 950)	(25)	616	(920)	33 383	33 383	0
Total	80 009	11 324	(1 576)	(4 771)	(3 056)	(59)	(0)	(6 048)	75 823	75 823	0
Remaniement organisationnel	76	-	(76)						-		
TOTAL	80 085	11 324	(1 652)	(4 771)	(3 056)	(59)	(0)	(6 048)	75 823	75 823	0

^a Approuvé par le Conseil à sa 186^e session (C-DEC 186/8 et C-DEC 186/12) et § 5.6 du Rég. fin.^b Approuvé par le Secrétaire général, § 5.7 du Rég. fin.^c Approuvé par le Secrétaire général, § 5.6 du Rég. fin.^d Approuvé par le Secrétaire général, § 5.9 du Rég. fin. (Approuvé par le Conseil en mai 2010).^e Approuvé par le Secrétaire général, § 5.6 du Rég. fin. (Approuvé par le Conseil en mai 2010).

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2009
(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds général et Fonds de de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (cf. Tableaux B et E)		Total des Fonds de l'OACI	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
EXCÉDENT CUMULATIF						
Excédent cumulatif en début d'exercice	19 596	19 201	36 615	25 332	56 212	44 533
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	2 981	9 456	(6 226)	(4 949)	(3 245)	4 507
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	(3 643)	4 929	(6 340)	6 753	(9 983)	11 682
Transactions non comptabilisées dans les états de recettes/dépenses						
Ajustements pour les dépenses de l'exercice précédent			(291)		(291)	
Pertes et profits						
Radiation des engagements non liquidés de l'exercice précédent			1 558	(19)	1 558	(19)
Report des crédits du Programme ordinaire de l'exercice précédent	11 324	5 964			11 324	5 964
Engagements non réglés	(4 771)	(1 167)			(4 771)	(1 167)
Report de crédits du Programme ordinaire à l'exercice suivant	(9 163)	(10 157)			(9 163)	(10 157)
Remboursement des contributions						
Remboursement des intérêts						
Virement vers/à partir d'autres fonds	(1 856)	(8 792)	2 029	8 886	174	94
Virement vers/à partir de l'excédent réservé						
À partir/vers le Financement collectif			(40)		(40)	
Vers/à partir de l'excédent réservé du mécanisme d'incitation			178	595	178	595
Modification de la politique comptable						
Gain/perte sur change						
Passif dérivatif		162				162
Réservé dans le mécanisme d'incitation pour les arriérés de longue date			(1)	17	(1)	17
Total partiel	14 469	19 596	27 481	36 615	41 951	56 211
Capital d'apport lié aux terrains et aux bâtiments	1 145	1 145			1 145	1 145
Fonds de roulement						
Solde de début d'exercice	5 886	5 893			5 886	5 893
Ajustement		(7)				(7)
Solde de fin d'exercice	5 886	5 886			5 886	5 886
Total de l'excédent cumulaif à la fin de l'exercice	21 500	26 627	27 481	36 615	48 981	63 242
EXCÉDENT RÉSERVÉ						
Réservé dans le Programme ordinaire pour l'actif dérivatif						
Solde de début d'exercice						
Virement (vers)/à partir du Programme ordinaire	650	9 068			650	9 068
Solde de fin d'exercice	650	9 068			650	9 068
Réservé dans les Fonds AOSC/Financement collectif						
Solde de début d'exercice						
Gain/perte sur change						
Virement vers/à partir des réserves						
Solde de fin d'exercice						
Report des crédits du Programme ordinaire						
Solde de début d'exercice	11 324	5 964			11 324	5 964
Virement au Programme ordinaire pour l'exercice en cours	(11 324)	(5 964)			(11 324)	(5 964)
Report de crédits à un exercice ultérieur	13 934	11 324			13 934	11 324
Solde de fin d'exercice	13 934	11 324			13 934	11 324
Réservé dans le mécanisme d'incitation pour les arriérés de longue date						
Solde de début d'exercice			202	201	202	201
Virement vers/à partir des réserves			40		40	
Radiation des engagements non liquidés de l'exercice précédent			1	19	1	19
Dépenses				(17)		(17)
Solde de fin d'exercice			243	202	243	202
Excédent réservé à la fin de l'exercice	14 584	20 392	243	202	14 827	20 594
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	36 084	47 019	27 725	36 817	63 809	83 836

Les notes et tableaux joints font partie intégrante des états financiers
Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total

III-6

TABLEAU A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

États contractants Résolutions A36-32 et A36-29	Fonds général							
	Barème 2009	Contributions 2009	Contributions reçues pour 2009	Solde des contributions à recevoir pour 2009	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir **	Contributions reçues par anticipation
AFGHANISTAN	0,06	44		44	71		115	
AFRIQUE DU SUD	0,45	333	333					
ALBANIE	0,06	44	44					
ALGÉRIE	0,08	59	59					
ALLEMAGNE	6,85	5 073	5 073					
ANDORRE	0,06	44	9	36			36	
ANGOLA	0,06	44	44					11
ANTIGUA-ET-BARBUDA	0,06	44		44	579	1	625	
ARABIE SAOUDITE	0,69	511	511					
ARGENTINE	0,31	230	230					
ARMÉNIE	0,06	44	44					
AUSTRALIE	1,71	1 266	1 266					
AUTRICHE	0,71	526	526					
AZERBAÏDJAN	0,06	44	44					
BAHAMAS	0,06	44	44					
BAHRÉÏN	0,09	67		67	1		67	
BANGLADESH	0,08	59		59	59		119	
BARBADE	0,06	44	44					
BÉLARUS *	0,06	44		44	84		129	
BELGIQUE	0,80	592	592					
BELIZE	0,06	44		44			44	
BÉNIN *	0,06	44	44		54		54	
BHOUTAN	0,06	44	44					
BOLIVIE	0,06	44		44	45		89	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,06	44	1	44			44	
BOTSWANA	0,06	44		44			44	
BRÉSIL	0,89	659	659					
BRUNÉI DARUSSALAM	0,06	44		44	45		89	
BULGARIE	0,06	44	44					1
BURKINA FASO *	0,06	44	44		144		144	
BURUNDI	0,06	44	44					
CAMBODGE	0,06	44	44		161		161	
CAMEROUN	0,06	44	44					
CANADA	2,39	1 770	1 770					
CAP-VERT	0,06	44		44			44	
CHILI	0,25	185	185					
CHINE	3,67	2 718	2 718					
CHYPRE	0,06	44	44					
COLOMBIE	0,20	148	148					
COMORES	0,06	44	44		318		318	
CONGO *	0,06	44	44		281		281	
COSTA RICA	0,06	44	44					
CÔTE D'IVOIRE *	0,06	44	44		93		93	
CROATIE	0,06	44	44					
CUBA	0,07	52	52					1
DANEMARK	0,54	400	400					
DJIBOUTI	0,06	44		44	596		640	
ÉGYPTE	0,16	118	118					7
EL SALVADOR	0,06	44	44					
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,88	652	652					
ÉQUATEUR	0,06	44	44					1
ÉRYTHRÉE	0,06	44		44	45		89	
ESPAGNE	2,30	1 703	1 703					
ESTONIE	0,06	44	44					48
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	25,00	18 515	18 515					
ÉTHIOPIE	0,06	44	44					7
FÉDÉRATION DE RUSSIE	0,79	585	585					
FIDJI	0,06	44	44					
FINLANDE	0,47	348	348					
FRANCE	5,00	3 703	3 703					
GABON *	0,06	44	44		79		79	
GAMBIE *	0,06	44		44	326		371	
GÉORGIE	0,06	44	44		314		314	
GHANA	0,06	44	44					
GRÈCE	0,44	326	326					
GRENADE *	0,06	44		44	236		280	
GUATÉMALA	0,06	44	37	8			8	
GUINÉE	0,06	44	44		154		154	
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,06	44	44					
GUINÉE-BISSAU *	0,06	44	44		572		572	
GUYANA	0,06	44	44					8
HÂTI	0,06	44		44	150		195	
HONDURAS	0,06	44	6	38			38	
HONGRIE	0,19	141	141					147
ÎLES COOK	0,06	44	44		79		79	56

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

États contractants Résolutions A36-32 et A36-29	Fonds général					Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir **	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2009	Contributions 2009	Contributions reçues pour 2009	Solde des contributions à recevoir pour 2009	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents			
ÎLES MARSHALL	0,06	44		44	149		194	
ÎLES SALOMON	0,06	44	10	35	94		129	
INDE	0,55	407	188	219			219	
INDONÉSIE	0,28	207	207					
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0,19	141	136	5			5	
IRAQ	0,06	44		44	957		1 002	
IRLANDE	0,50	370	370					
ISLANDE	0,06	44	44					
ISRAËL	0,45	333	333					352
ITALIE	3,59	2 659	2 659					
JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE	0,06	44		44	20		64	
JAMAÏQUE	0,06	44	44					
JAPON	11,75	8 702	8 702					
JORDANIE	0,06	44	44					6
KAZAKHSTAN	0,06	44	20	24			24	
KENYA	0,06	44	1	43			43	
KIRGIZISTAN *	0,06	44		44	160		205	
KIRIBATI	0,06	44		44	45		89	
KOWEÏT	0,18	133	133					8
LESOTHO	0,06	44		44	1		45	
LETTONIE	0,06	44	44					
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	0,00				501		501	
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,06	44		44			44	
LIBAN	0,06	44	44					
LIBÉRIA	0,06	44	44		212		212	
LITHUANIE	0,06	44	44					48
LUXEMBOURG	0,36	267	267					
MADAGASCAR	0,06	44	44					
MALAISIE	0,55	407	407					
MALAWI *	0,06	44		44	280		324	
MALDIVES	0,06	44	44					
MALI	0,06	44	44					
MALTE	0,06	44	44					
MAROC	0,08	59	59					
MAURICE	0,06	44	44					
MAURITANIE	0,06	44	44					
MEXIQUE	1,63	1 207	1 207					
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	0,06	44		44	103		147	
MONACO	0,06	44	44					
MONGOLIE	0,06	44	44					
MONTÉNÉGRE	0,06	44		44	71	4	119	
MOZAMBIQUE	0,06	44	44					4
MYANMAR	0,06	44	42	2			2	
NAMIBIE	0,06	44	44					
NAURU	0,06	44		44	439		483	
NÉPAL	0,06	44	41	3			3	
NICARAGUA	0,06	44	44					
NIGER	0,06	44	44					
NIGÉRIA	0,06	44	44					
NORVÈGE	0,55	407	407					
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,36	267	267					
OMAN	0,11	81	81					
OUGANDA	0,06	44	44					7
OUZBÉKISTAN	0,06	44	44	1			1	
PAKISTAN	0,16	118	83	35			35	
PALAOS	0,06	44		44	175		220	
PANAMA	0,06	44	44					17
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0,06	44		44	80		125	
PARAGUAY	0,06	44	44					
PAYS-BAS	1,90	1 407	1 407					
PÉROU	0,10	74	74					5
PHILIPPINES	0,17	126	113	12			12	
POLOGNE	0,41	304	304					
PORTUGAL	0,45	333	333					
QATAR	0,24	178	178					
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0,06	44		44	4		49	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE *	0,06	44	44		315		315	
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2,37	1 755	1 755					
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO *	0,06	44		44	425		469	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	0,06	44	44					
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	0,06	44	44		111		111	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	0,06	44	44					
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	0,06	44	44					
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,22	163	163					
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	0,06	44	44					1

III-8

TABLEAU A
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

États contractants Résolutions A36-32 et A36-29	Fonds général			Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents		Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir **	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2009	Contributions 2009	Contributions reçues pour 2009	Solde des contributions à recevoir pour 2009	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents			
ROUMANIE	0,08	59	59					
ROYAUME-UNI	5,74	4 251	4 251					
RWANDA	0,06	44	44		4		4	
SAINTE-LUCIE	0,06	44	37	8			8	
SAINT-KITTS-ET- NEVIS	0,06	44		44	118		163	
SAINT-MARIN	0,06	44	44					
SAINTE-VINCENT-ET-LES GRENADINES	0,06	44	1	43			43	
SAMOA	0,06	44	44					
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE *	0,06	44		44	531		576	
SÉNÉGAL	0,06	44	44					23
SERBIE	0,06	44	44					
SEYCHELLES	0,06	44	42	2	42		44	
SIERRA LEONE	0,06	44	44		232		232	
SINGAPOUR	1,20	889	889					
SLOVAQUIE	0,06	44	44					
SLOVÉNIE	0,07	52	52					
SOMALIE	0,06	44		44	648	1	694	
SOUDAN	0,06	44		44	150		195	
SRI LANKA	0,08	59	59					1
SUÈDE	0,75	555	555					
SUISSE	0,97	718	718					8
SURINAME *	0,06	44		44	238		283	
SWAZILAND	0,06	44	44					
TADJIKISTAN	0,06	44	38	7			7	
TCHAD	0,06	44	44					9
THAÏLANDE	0,54	400	400					1
TIMOR-LESTE	0,06	44		44	45		89	
TOGO	0,06	44	44					
TONGA	0,06	44		44			44	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	0,06	44		44			44	
TUNISIE	0,06	44	44					
TURKMÉNISTAN	0,06	44		44			44	
TURQUIE	0,43	318	318					
UKRAINE	0,06	44	44					
URUGUAY	0,06	44	44					25
VANUATU	0,06	44	44	1			1	
VENEZUELA	0,15	111	111					1
VIET NAM	0,09	67	67					
YÉMEN	0,06	44	44					
ZAMBIE	0,06	44	9	35			35	
ZIMBABWE	0,06	44	27	18			18	
TOTAL **	100,00	74 060	71 670	2 390	10 635	6	13 031	801

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2009.

** Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À LOACI
 RECETTES DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
 (en milliers de dollars canadiens)

	Fonds de génération de produits et de recouvrement des coûts	Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (cf. Annexe A)	Fonds du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	Fonds de soutien de la Coopération technique (cf. Tableau B.1)	Autres (cf. Annexe B)	TOTAL	
						2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions volontaires	100	3 613	548		1 580	5 841	3 797
Ventes de publications	5 214					5 214	5 465
Autres activités génératrices de produits	6 063	1				6 064	6 292
Contributions aux accords de projet				12		12	
Recettes des frais d'administration	393			8 465	141	8 999	8 092
Recettes internes	1 796					1 796	1 850
Recettes d'intérêts	31	21		13	48	113	714
Recettes de redevances d'usage					382	382	669
Autres/Recettes accessoires	898	138	29	705	7	1 776	2 540
TOTAL DES RECETTES	14 494	3 773	576	9 196	2 157	30 196	29 418
DÉPENSES							
Traitements, salaires et frais communs de personnel	5 425	2 484	527	9 049	5 170	22 655	23 458
Dépenses générales de fonctionnement	7 776	80		345	1 021	9 223	8 094
Déplacements	290	798	39	45	1 310	2 483	2 338
Réunions	45	34			74	153	52
Matériel	140			6	2	148	270
Frais généraux d'administration					234	234	213
Divers	395	9		624	45	1 074	146
TOTAL DES DÉPENSES	14 071	3 407	566	10 069	7 857	35 970	34 573
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	423	367	10	(873)	(5 700)	(5 773)	(5 155)
Cain/(perte) sur réévaluation des devises	(540)	(1 093)	(105)	(1 977)	(2 173)	(5 888)	6 117
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR LA PÉRIODE	(117)	(726)	(95)	(2 850)	(7 872)	(11 661)	962
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE							
ACTIF							
ACTIF COURANT							
Liquidités et valeurs équivalentes	5 703	5 368	129	2 148	10 474	23 824	31 174
Soldes inter-fonds	947				40	987	13 774
Inventaires	231					231	232
Sommes à recevoir et avances	1 738	153	97	1 872	276	4 135	4 619
Autres éléments d'actif	15	9		43	7	73	48
TOTAL DEL'ACTIF COURANT	8 634	5 530	227	4 063	10 797	29 251	49 848
TOTAL DEL'ACTIF	8 634	5 530	227	4 063	10 797	29 251	49 848
PASSIF							
PASSIF COURANT							
Engagements non liquidés							1 585
Comptes créditeurs	533	65	135	359	749	1 841	5 915
Soldes inter-fonds							6 756
Encaissement par anticipation	1 011					1 011	1 415
Produit constaté d'avance	50					50	
Autre passif courant et passif financier	128	6		1 024	23	1 180	841
TOTAL DU PASSIF COURANT	1 722	71	135	1 383	771	4 081	16 513
TOTAL DU PASSIF	1 722	71	135	1 383	771	4 081	16 513
VALEUR NETTE							
Excédent/(déficit) accumulé	6 913	5 459	92	2 680	9 783	24 926	33 133
Autres réserves					243	243	202
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	6 913	5 459	92	2 680	10 026	25 170	33 335
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	8 634	5 530	227	4 063	10 797	29 251	49 848

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

TABLEAU B.1

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT
DE LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds pour l'efficacité et l'efficacité de TCB	Fonds pour les dépenses des services d'admin. et de fonctionnement	TOTAL	
			2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES				
RECETTES				
Contributions aux accords de projets		12	12	
Recettes de redevance d'administration		8 465	8 465	7 620
Recettes d'intérêts		13	13	47
Divers/Recettes accessoires		705	705	1 139
TOTAL DES RECETTES		9 196	9 196	8 806
DÉPENSES				
Rémunérations, salaires et frais communs	33	9 016	9 049	9 281
Dépenses générales d'exploitation	24	321	345	609
Déplacements		45	45	203
Matériels		6	6	32
Autres dépenses		624	624	11
TOTAL DES DÉPENSES	57	10 012	10 069	10 136
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(57)	(817)	(873)	(1 330)
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	(38)	(1 939)	(1 977)	999
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	(94)	(2 756)	(2 850)	(331)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE				
ACTIF				
ACTIF COURANT				
Liquidités et valeurs équivalentes	12	2 136	2 148	42
Solde inter-fonds				9 118
Créances et avances de fonds		1 872	1 872	1 614
Autre actif courant		43	43	14
TOTAL DU PASSIF COURANT	12	4 051	4 063	10 788
TOTAL DES ACTIFS	12	4 051	4 063	10 788
PASSIF				
PASSIF COURANT				
Engagement non liquidés				
Compte créditeur	9	350	359	4 259
Avances reçues				275
Autre passif courant et financier		1 024	1 024	630
TOTAL DU PASSIF COURANT	9	1 374	1 383	5 164
TOTAL DU PASSIF	9	1 374	1 383	5 164
VALEUR NETTE				
Excédent/(déficit) accumulé	3	2 677	2 680	5 624
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	3	2 677	2 680	5 624
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	12	4 051	4 063	10 788

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT
DE LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en milliers de dollars canadiens)

	Programme des Nations Unies pour le développement (cf. Tableau C.1)	Fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion (cf. Tableau C.2)	Fonds du service des achats d'aviation civile (cf. Tableau C.3)	Total	
				2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES					
RECETTES					
Contributions volontaires					117
Autres activités génératrices de produits					
Contributions aux accords de projets		108 736	23 773	132 509	135 512
Recettes d'intérêts		1 220	279	1 500	4 339
Autres/Recettes accessoires	4 897	1 771	838	7 506	6 080
TOTAL DES RECETTES	4 897	111 727	24 891	141 515	146 049
DÉPENSES					
Frais d'experts et autres dépenses de personnel	3 861	44 698	341	48 899	43 767
Frais d'exploitation	127	1 309	71	1 507	1 722
Déplacements	192	3 189		3 381	3 189
Sous-Contrats	746	8 386	(64)	9 068	9 493
Formation technique	299	1 622		1 920	912
Matériel	246	3 177	36 985	40 408	16 599
Frais généraux d'administration	552	7 043	870	8 465	7 620
Autres dépenses	7	117	3	127	126
TOTAL DES DÉPENSES	6 030	69 539	38 206	113 775	83 429
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(1 133)	42 188	(13 316)	27 740	62 619
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	2 679	(20 394)	(7 710)	(25 425)	28 687
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	1 546	21 794	(21 025)	2 315	91 307
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE					
ACTIF					
ACTIF COURANT					
Liquidités et valeurs équivalentes	30	129 965	30 714	160 709	195 465
Soldes inter-fonds	93			93	3 504
Sommes à recevoir et avances	2 085	22 974	5 629	30 688	16 398
Autres actifs courants	179	610		789	1 014
TOTAL DEL'ACTIF COURANT	2 387	153 549	36 343	192 279	216 381
TOTAL DEL'ACTIF	2 387	153 549	36 343	192 279	216 381
PASSIF					
PASSIF COURANT					
Contributions reçues par anticipation (Tableau A)					
Engagements non liquidés					15 287
Comptes créditeurs	1 568	18 682	5 033	25 283	20 890
Soldes inter-fonds		63	15	78	11 071
Encaissements par anticipation	578	127 431	31 243	159 251	162 527
Produit constaté d'avance		7 142	53	7 196	5 913
Autres passifs courants et financiers	241	231		472	693
TOTAL DU PASSIF COURANT	2 387	153 549	36 343	192 279	216 381
TOTAL DU PASSIF	2 387	153 549	36 343	192 279	216 381
VALEUR NETTE					
Excédents/(Déficits) accumulés					
Gain ou perte sur change					
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	2 387	153 549	36 343	192 279	216 381
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	2 387	153 549	36 343	192 279	216 381

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

TABLEAU C.1

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU DE LA SITUATION DES FONDS POUR L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Solde du Fonds au début de l'exercice	(2 921)	(1 903)
Ajustements	1 454	
Solde de fonds ajusté, au début de l'exercice	(1 467)	(1 903)
À ajouter :		
Retrait de trésorerie du PNUD	5 040	6 096
Compte de compensation des projets		(719)
Recettes accessoires et ajustements de change	2 499	(770)
Gain ou perte de change	87	(1 454)
Divers, à débiter/rembourser au PNUD	37	
	7 664	3 153
	6 197	1 250
À déduire :		
Dépenses de l'exercice (Tableau C.1.1)		
Projets		
Décaissements	5 478	3 824
Engagements non liquidés		
Dépenses de soutien	552	347
	6 030	4 171
Total des dépenses	6 030	4 171
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	167	(2 921)
REPRÉSENTÉ PAR :		
Liquidités en banque, en caisse ou en circulation		3 896
Montants dus par d'autres fonds	93	3 502
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers	2 294	2 147
	2 387	9 545
Moins :		
Montants dus à d'autres fonds		
Sommes à payer et soldes créditeurs divers	2 220	12 466
Engagements non liquidés - Exercice en cours		
	2 220	12 466
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	167	(2 921)

Certifié :



R. Bhalla
Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé :



R. Benjamin
Secrétaire général

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉPENSES PAR PAYS ET PAR RÉGION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

<u>PAYS</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Colombie	1	(85)
Équateur	482	157
Guinée équatoriale	621	438
Iraq	271	470
Somalie	4 101	2 828
Total - Pays	5 478	3 808
<u>RÉGION</u>		
AMÉRIQUE LATINE		16
TOTAL PARTIEL	5 478	3 824
Coûts de soutien	552	347
TOTAL GÉNÉRAL	6 030	4 171

TABLEAU C.2
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
(en milliers de dollars canadiens)

Fonds	Type de Fonds	Solde des avances reçues au 01.01.2009	Ajustement	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Profits/Pertes non réalisés sur change	Solde des avances reçues au 31.12.2009
				Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Oman	TF	359		636	(10)	466	44			(112)	361
Ouganda	MSA	170			1	90	9			(19)	53
Pakistan	MSA	33		59	2	24	2			(14)	52
Panama	MSA	13 852	(4)	2 741	(2)	1 087	112	(38)		(1 961)	13 390
Panama	TF	18 139	(172)	10 331	291	6 521	206	(109)		(3 269)	18 484
Pérou	MSA	978	(1)	27 358	47	6 437	743	(72)		(1 183)	19 949
Philippines	MSA	84		38		64	7			(11)	40
Philippines	TF	3 388	(16)	2 300	31	1 869	239	(32)		(524)	3 040
Portugal	TF	(1)									(1)
Qatar	MSA	11								(2)	9
Régional pour l'Afrique	MSA	6 101	(40)	2 634	25	3 010	300	(219)		(827)	4 364
Régional pour l'Afrique	TF	2									2
Régional pour l'Amérique latine	MSA	71	(1)	359	3	319	11			(32)	69
Régional pour l'Amérique latine	TF	2 942	(20)	1 973	22	1 535	207	43		(441)	2 777
Régional pour l'Asie	MSA	334	(2)	55	2	150	12	102	(10)	(56)	263
Régional pour l'Asie	TF	2 756	(24)	1 642	16	1 712	222	(54)		(410)	1 991
Régional pour l'Europe	MSA	90	(2)	63	1	35	3			(15)	99
Régional pour l'Europe	TF	98	(1)	63		101	9			(13)	36
Régional pour l'Europe et le Moyen-Orient	MSA	452	(5)	627	10	615	61			(57)	351
République arabe syrienne	MSA	213	(2)		1					(32)	181
République de Corée	MSA	32		31		6	1			(7)	47
République démocratique du Congo	MSA	425	(9)	373	13	663	67			(62)	11
République démocratique populaire lao	MSA	(1)				1					(2)
République dominicaine	MSA	191	(1)	332	4	179	17			(64)	267
République tchèque	MSA	42			(1)					(5)	36
République-Unie de Tanzanie	MSA	14			(4)				(16)	1	(6)
Roumanie	MSA	52				6	1			(10)	34
Rwanda	MSA	33	(1)			13	1			(4)	16
Seychelles	MSA	12		209		79	8			(25)	108
Singapour	MSA	37		47		13	20	(1)		(6)	46
Singapour	TF	183	(1)		1	103	10	1	(59)	(7)	3
Somalie	TF	11 160	(275)	5 602	64				(3 472)	(1 843)	11 236
Soudan	MSA	47								(7)	40
Sri Lanka	MSA	265	(3)		1	3	1			(39)	221
Sri Lanka	TF	12								(2)	10
Thaïlande	MSA	1 597	(5)	260	68	722	30		(955)	(33)	179
Thaïlande	TF	47							(35)	(5)	7
TIMOR LESTE	TF	3								(1)	0
Trinité-et-Tobago	TF	11								(2)	9
Uruguay	TF	7				1				(1)	5
Venezuela (République bolivarienne de)	MSA	(136)	(9)	610	7	601	448		(122)	(167)	(868)
Viet Nam	MSA	9				1				(1)	7
Viet Nam	TF	17								(3)	15
Yémen	MSA	264			2	158	16			(19)	74
Contrats forfaitaires	LS	329	(3)	515	2	627	54	271		(56)	378
Total		111 539	(1 071)	109 288	2 439	62 496	7 043	756	(5 546)	(20 465)	127 403

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

TABLEAU C.3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
 TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
 POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2009
 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds	Solde des avances reçues au 01.01.2009	Ajustement	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres Fonds	Profit/Pertes non réalisés sur change	Solde des avances reçues au 31.12.2009
			Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
Afghanistan	5 427	(31)		313	2 759	2		(782)	2 165
Angola	(22)		66	1		59		3	(12)
Bangladesh	302	(3)		2				(45)	256
Bolivie	5							(1)	5
Brésil	17						(16)	(2)	
Canada	47							(7)	39
Cap-Vert	47	(1)						(7)	41
Costa Rica	16 493	(18)	3 120	24	8 788	121	(978)	(1 261)	8 470
Cuba	27		3					(5)	27
Égypte	(3)								(2)
Éthiopie	(68)	(15)	13 866	(375)	7 765	67		(1 258)	4 318
Fédération de Russie	61							(9)	52
Fidji	18			(1)	9	1		(2)	6
Guinée	52							(8)	45
Inde	30							(4)	25
Jamahiriya arabe lybienne	80	(1)					1	(13)	65
Lesotho	173	(2)		1	11	1		(22)	137
Liban	24 748	(40)		1 087	14 260	119		(3 381)	8 035
Lituanie	(5)							1	(4)
Macao - Région admin. spéciale de la Chine	440	(2)		2				(65)	375
Mission des Nations Unies au Kosovo	41				(2)			(7)	35
Mozambique	26							(4)	21
Myanmar	774	(7)		2	35		(27)	(111)	595
Nigéria	82	(1)	109	3	82	11		(25)	75
Oman								(2)	(2)
Pakistan	1 611	(2)	5 706	(32)	1 457	432		(343)	5 052
Philippines			29		12	1		(2)	14
République arabe syrienne	719	(10)		5	(272)			(146)	839
République de Moldova	2								2
République populaire démocratique de Corée	8							(1)	6
Rwanda	4							(1)	4
Seychelles	446		874	(11)	976	45		(89)	200
Soudan	121	(1)		1				(18)	102
Suriname	8							(1)	6
Trinité-et-Tobago	(30)	(2)		1	(201)				169
Uruguay	1 743	(7)		93	1 658	7		(100)	64
Yémen	22							(3)	18
Total	53 446	(145)	23 773	1 118	37 336	870	(1 022)	(7 721)	31 243

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE GÉRÉS POUR LE COMPTE DE TIERS
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

	Répertoire de clés publiques	Coopération France-OACI	Fonds de financement collectif avec le Danemark	Fonds de l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Fonds du Système de de l'altitude Atlantique Nord	Total	
						2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions établies			462	91		553	546
Contributions volontaires	640					640	747
Recettes d'intérêts	2	1	7	4	4	18	84
Recettes de redevances d'usage			6 106	22 217	1 260	29 583	44 651
Autres/Recettes accessoires	15				16	31	72
TOTAL DES RECETTES	656	1	6 576	22 312	1 280	30 825	46 101
DÉPENSES							
Traitements et frais communs de personnel	483	(1)			11	494	480
Dépenses générales de fonctionnement	71					71	67
Déplacements	7		1	1		8	95
Coûts des services							
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours			9 092	37 552	1 682	48 326	52 193
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent			24	(5 166)	(219)	(5 362)	3 627
Frais généraux d'administration	4					4	
Autres dépenses			163		2	165	
TOTAL DES DÉPENSES	565	(1)	9 280	32 387	1 476	43 706	56 462
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	92	1	(2 704)	(10 074)	(196)	(12 881)	(10 361)
Gains/Pertes sur réévaluation des devises étrangères	(158)	(19)	(197)	(113)	(179)	(666)	677
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	(66)	(18)	(2 901)	(10 187)	(376)	(13 546)	(9 684)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE							
ACTIF							
ACTIF COURANT							
Liquidités et valeurs équivalentes	439	164	1 532	315	1 169	3 619	5 030
Soldes inter-Fonds							215
Contributions à recevoir			83	16		99	38
Comptes débiteurs et avances			3 821	11 240	212	15 273	3 847
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	439	164	5 436	11 571	1 382	18 992	9 130
TOTAL DE L'ACTIF	439	164	5 436	11 571	1 382	18 992	9 130
PASSIF							
PASSIF COURANT							
Comptes créditeurs			39			39	471
Soldes Inter-Fonds					3	3	227
Crédits aux gouvernements contractants (Tableau D.1)			32	292		324	874
Crédits aux gouvernements fournisseurs de services			5 364	11 280	551	17 195	3 329
Avances reçues	439	164			827	1 430	4 230
TOTAL DU PASSIF COURANT	439	164	5 436	11 571	1 382	18 992	9 130
TOTAL DU PASSIF	439	164	5 436	11 571	1 382	18 992	9 130
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	439	164	5 436	11 571	1 382	18 992	9 130

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

TABLEAU D.1

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC LE DANEMARK POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers de couronnes danoises)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2009	Contributions reçues	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice À recevoir	(Crédits)
Allemagne		209		172	37	
Belgique	(77)	3				74
Canada		165	83		83	
Cuba	(2)	1				2
Danemark		15			14	
Égypte		6		6		
Espagne		16		16		
États-Unis		1 121		1 120	1	
Fédération de Russie	(62)	(1)				62
Finlande	(6)	6				
France	(97)	133		(31)	66	
Grèce	(10)	7				3
Irlande		34		17	17	
Islande		43		43		
Italie		51	51			
Japon	(15)	(2)				17
Koweït		4		4		
Norvège	1	9			10	
Pays-Bas		85	85			
Royaume Uni		403		403		
Singapour		11	11			
Suède		12		12		
Suisse	134	62		13	183	
	(133)	2 391	230	1 775	412	159
Équivalent en dollars des États-Unis	(26)	445	42	328	80	31
Équivalent en dollars canadiens	(27)	462	44	340	83	32

En raison de l'arrondissement des valeurs, l'addition des montants peut ne pas donner les totaux indiqués.

**TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC L'ISLANDE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2009	Contributions reçues (remboursées)	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice À recevoir	(Crédits)
Allemagne	(43)	11		32		
Belgique						
Canada		12	6		6	
Cuba	(3)					3
Danemark						
Égypte	(1)	(1)		1		1
Espagne	(10)			3		7
États-Unis	(218)	7		210		
Fédération de Russie	(34)	10				24
Finlande	(18)	1				17
France		14		(6)	8	
Grèce	(23)	1				22
Irlande	(4)	1		3	1	
Islande	(23)	5		8		10
Italie		6	6			
Japon	(26)	9				16
Koweït	(6)	1		1		5
Norvège						
Pakistan	(4)	2				2
Pays-Bas		10	10			
Royaume-Uni	(246)	2		76		169
Singapour	(1)	3	2			
Suède	(10)	1		2		6
Suisse	5	(7)		2		
Montant en dollars des États-Unis	(663)	88	25	333	15	281
Équivalent en dollars canadiens	(688)	91	26	346	16	292

En raison de l'arrondissement des valeurs, l'addition des montants peut ne pas donner les totaux indiqués.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
RECETTES ET DÉPENSES		
RECETTES		
Contributions volontaires	155	287
Recettes d'intérêt	10	72
TOTAL DES RECETTES	<u>166</u>	<u>359</u>
DÉPENSES		
Rémunérations et frais du personnel/des experts	67	58
Subventions et autres virements	552	96
TOTAL DES DÉPENSES	<u>619</u>	<u>154</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES RECETTES (SUR LES DÉPENSES)	<u>(453)</u>	<u>204</u>
Gain/(Perte) sur réévaluation des devises étrangères	(452)	637
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	<u>(906)</u>	<u>841</u>
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE		
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Liquidités et valeurs équivalentes	2 555	3 532
TOTAL DEL'ACTIF COURANT	<u>2 555</u>	<u>3 532</u>
TOTAL DEL'ACTIF	<u>2 555</u>	<u>3 532</u>
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Soldes inter-fonds		51
TOTAL DU PASSIF COURANT		<u>51</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>51</u>
VALEUR NETTE		
Excédent/(Déficit) accumulés	2 555	3 481
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	<u>2 555</u>	<u>3 481</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	<u>2 555</u>	<u>3 532</u>

Certifié :

Approuvé :

 Bhalla Rahul
 Sous-Directeur chargé des finances

 Walter Amaro
 Secrétaire de l'Organe directeur de l'IFFAS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2009

(en milliers de dollars canadiens)

1. LE MANDAT DE L'ORGANISATION

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies établie par la Convention relative à l'aviation civile internationale signée le 7 décembre 1944. Ses buts et ses objectifs sont d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international.

2. STRUCTURE DES ÉTATS FINANCIERS**a) Base générale de présentation**

Les États financiers sont présentés selon le système UNSAS, dans une forme révisée en préparation de l'adoption complète des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2010. En 2008 l'OACI est passée au système de comptabilité d'exercice pour l'inscription de ses dépenses.

C'est la deuxième fois que l'OACI présente ses États financiers en dollars canadiens. Sauf indications contraires, les chiffres sont présentés en dollars canadiens et sont conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

L'année 2009 est aussi le deuxième exercice où l'OACI utilise le système de planification des ressources (ERP) d'Agresso pour l'inscription et le compte rendu des données financières.

Étant donné l'introduction progressive des IPSAS et l'adoption d'un budget en dollars canadiens et des systèmes financiers Agresso, il était nécessaire de grouper les fonds selon la devise et la destination. Il y avait deux clients (compagnies) distincts établis dans le système Agresso : le premier client était défini avec le CAD comme devise de base et a été désigné soit comme le client du Programme ordinaire, soit comme le client des Fonds en propre. Le deuxième client était défini avec le dollar US comme devise de base et il a été désigné soit comme le client du Programme de coopération technique, soit comme le client des Fonds non en propre. L'équipe financière de l'OACI a utilisé l'actuelle classification de Fonds en propre contre Fonds non en propre à partir des comptes officiels, afin de déterminer quels fonds mettre dans chaque client.

Les seuls autres changements (de présentation) dans les États financiers 2009 ont été effectués à la demande des vérificateurs externes :

- 1) Dans l'État V, les chiffres d'avoirs nets/capital pour les Fonds non en propre ont été placés dans la section des avoirs (recevables et avances) ou dans la section des obligations (reçus avancés) afin de mieux correspondre avec la propriété et les IPSAS.
- 2) L'État de l'encaisse (État III) a été élargi pour inclure tous les fonds.

- 3) La colonne de total partiel des Fonds en propre a été éliminée, car elle ne traduisait pas les éliminations croisées de fonds (particulièrement vu l'introduction du Fonds ARGF).

Les notes identifient les principales politiques adoptées par l'OACI, ainsi que tous points importants d'intérêt et des explications sur les chiffres les plus significatifs figurant dans les États et les tableaux.

b) **Groupement des fonds**

Les comptes de l'Organisation sont tenus sur une base de « comptabilité de fonds », des fonds distincts étant établis pour les activités générales et spécifiques sous la gouverne et/ou la surveillance du Conseil de l'OACI. Les fonds sont établis et administrés conformément au Règlement financier adopté par le Conseil et l'Assemblée.

Les fonds ont été regroupés pour les besoins de la présentation, et les États financiers sont présentés sur une base combinée après l'élimination de tous les soldes, recettes et charges entre les fonds. Leur présentation sur une base combinée ne signifie pas que les différents fonds distincts peuvent être entremêlés de n'importe quelle façon, car les ressources d'un fonds ne peuvent pas être utilisées pour les besoins d'un autre fonds.

Dans les États I et II, l'OACI présente les fonds en propre et les autres fonds, avec des détails complémentaires dans les Tableaux A à E.

Les fonds appartenant en propre à l'OACI se composent des fonds du Programme ordinaire et des autres fonds propres à l'OACI. Le Tableau I indique :

- Le **Fonds général du Programme ordinaire** qui est financé par les contributions des États contractants conformément au barème de contributions déterminé par l'Assemblée, par des recettes accessoires et par toutes les avances pouvant être faites à partir du Fonds de roulement
- Le **Fonds de roulement** qui a été établi par l'Assemblée pour effectuer des avances au Fonds général selon les besoins afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États contractants et d'autres fonds dans des cas particuliers

Les Tableaux B et E présentent les **Autres fonds en propre** :

- **Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**, établi le 1^{er} janvier 2008 pour regrouper toutes les activités génératrices de produits et de recouvrement des coûts.
- **Plan d'action pour la sûreté de l'aviation** (dont les détails figurent dans l'Annexe A). Ce sont des fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis en 2002 pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA), qui comprend des projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets de l'ASPA sont financées avec des contributions générales ainsi que des contributions réservées.
- **Fonds du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)**, lancé le 1^{er} janvier 1999 pour donner suite à la Résolution A32-11 de l'OACI, en vue de promouvoir la sécurité aérienne mondiale par l'exécution continue d'audits des États contractants afin d'y déterminer l'état de mise en œuvre de la supervision de la sécurité et l'application des normes et pratiques recommandées de l'OACI, des procédures et éléments indicatifs connexes, ainsi des pratiques liées à la sécurité. Les fonds USOAP comprennent des fonds réservés pour des experts

détachés par les États-Unis, la République de Corée, la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne.

- **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)**, créé en vertu des dispositions de l'Article IX du Règlement financier de l'OACI pour soutenir le Programme de coopération technique. Le Fonds AOSC est utilisé pour financer la totalité des dépenses d'administration, de fonctionnement et de soutien des programmes de coopération technique. Il est essentiellement financé sur les frais généraux d'administration imputés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Fonds d'affectation spéciale et d'Accords de services de gestion, ainsi que le Fonds du Service des achats d'aviation civile. Il est présenté conjointement avec le Fonds pour l'efficience/efficacité de la TCB dans les Tableaux B et B.1.
- **Autres fonds appartenant en propre à l'OACI**, tels que les frais d'administration pour les Accords de financement collectif, le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), le Fonds pour l'environnement, le Fonds du Registre international et le Fonds de rémunération du personnel temporaire, qui sont tous indiqués dans l'Annexe B.
- Le **Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)** est présenté dans le Tableau E. Il a été créé par le Conseil en 2002, conformément aux principes et directives contenus dans la Résolution A33-10 de l'Assemblée, en vue de financer des projets relatifs à la sécurité pour lesquels les États ne peuvent pas autrement fournir ou obtenir les ressources financières nécessaires.

Les fonds n'appartenant pas en propre à l'OACI comprennent les fonds du **Programme de coopération technique** et d'autres fonds d'affectation spéciale. Les Fonds du Programme de coopération technique sont présentés dans le Tableau C. Ils concernent les projets de coopération technique administrés par l'OACI pour le compte de tiers et financés par des gouvernements et d'autres contributeurs. Ils comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale, des Accords de services de gestion (MSA) et des Accords du service des achats d'aviation civile (CAPS). Les transactions financières relatives au programme du PNUD doivent se conformer aux directives de l'OACI et du PNUD. Les Fonds d'affectation spéciale et les MSA sont destinés à couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS sont destinés à fournir des services d'acquisition. L'OACI conclut également des accords de coopération technique appelés contrats à prix forfaitaire avec des États contractants. Ces contrats diffèrent des MSA et des accords de Fonds d'affectation spéciale en ceci qu'ils sont à courte durée et pour un montant de contrat fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds pour les services d'administration et de fonctionnement (AOSC).

Les **autres fonds d'affectation spéciale** sont indiqués dans le Tableau D. Ils comprennent des fonds destinés à des activités spéciales gérées par l'OACI pour le compte de tiers, notamment :

- Le **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)** est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil (C-DEC 174/1) en 2005 pour rendre compte des activités d'un projet visant à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine.
- Le **Fonds de coopération France – OACI** – créé par la combinaison de quatre fonds existants (classés précédemment comme des Fonds en propre).
- Les **Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande** concernent

les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande, et au Groenland par le Gouvernement du Danemark, dont les coûts sont recouverts par des redevances d'usage et des contributions payables par les gouvernements contractants.

- Le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord** a été créé en 1995 pour rendre compte des transactions financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les coûts de fonctionnement et de maintenance sont recouverts par des redevances d'usage imputées à tous les aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord.

3. POLITIQUES DE COMPTABILISATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

a) Les politiques ci-après s'appliquent à la **comptabilisation des recettes** :

1) **Contributions fixées**

Les recettes provenant des contributions fixées représentent une obligation juridique des États contractants, qui est comptabilisée comme recettes dans l'exercice pour lequel la contribution est prélevée. Aucune disposition n'est prévue pour les retards dans la perception des contributions fixées.

2) **Contributions non fixées et contributions réservées**

Les recettes provenant de telles contributions sont comptabilisées lorsque des liquidités sont reçues, sauf disposition contraire prévue par accord.

3) **Redevances d'usage**

Les recettes provenant des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

4) **Recettes AOSC**

À compter du 1^{er} janvier 2008, une politique révisée a été introduite pour comptabiliser les frais généraux d'administration des projets de coopération technique. Avec le régime UNSAS, l'OACI comptabilise 100% des frais lorsque le bon de commande est émis. En application des IPSAS pour les dépenses, l'OACI inscrit désormais 90% des frais lorsque le bon de commande est émis pour tenir compte des travaux réalisés jusqu'à cette date et les 10% restants à la livraison.

Aussi à compter du 1^{er} janvier 2008, des changements ont été apportés à la façon dont l'OACI comptabilise les recettes découlant d'arrangements d'assurance responsabilité professionnelle. Jusqu'en 2007, les fluctuations de l'excédent de recettes par rapport aux coûts étaient assez importantes et les crédits excédentaires étaient conservés comme payables dans le bilan. Depuis 2008, il a été décidé de comptabiliser les crédits d'exercices précédents comme des recettes et de ne conserver que l'exercice en cours comme passif dans le bilan.

b) À compter du 1^{er} janvier 2008, des changements notables ont été apportés à la **politique de comptabilisation des dépenses** :

L'OACI a modifié sa politique comptable pour la comptabilisation des dépenses, afin d'appliquer progressivement, dans le triennat 2008-2010, la méthode de comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui représentent les normes comptables à appliquer dans les institutions des Nations Unies au cours de la période de 2008 à 2014.

Avant 2008, les dépenses de l'Organisation comprenaient les montants pour des biens fournis et des services rendus, ainsi que les montants d'engagements juridiques découlant de commandes placées et de contrats accordés durant l'exercice financier pour lequel des fonds ont été prévus dans des budgets approuvés de l'année en cours. Les montants relatifs à l'engagement juridique en souffrance pour des biens et des services non encore reçus étaient indiqués comme passif, surtout pour des engagements non liquidés. Tout engagement non liquidé demeure entre douze et vingt-quatre mois après la fin de l'exercice financier de son établissement, et lorsqu'il n'est plus valide il est annulé et crédité à l'excédent et indiqué comme redressement d'engagements non liquidés de l'exercice précédent.

Il n'y a plus d'engagements non liquidés dans les États financiers de 2009.

En application des accords de financement collectif, les coûts des services pour l'année en cours sont estimés par les gouvernements qui fournissent les services et ils sont approuvés par le Conseil. Les redressements des coûts des services estimés sont approuvés par le Conseil pour un exercice donné et sont comptabilisés durant l'année du règlement.

4. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSAS)

L'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil des chefs de Secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies ont approuvé le remplacement des Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSA) par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour application aux comptes et aux États financiers des institutions de l'ONU. L'OACI applique les IPSAS progressivement au cours du triennat 2008-2010.

La mise en œuvre des IPSAS aura une incidence considérable sur la teneur et la présentation des États financiers de l'Organisation.

Par suite de l'adoption des IPSAS, d'importantes modifications sont apportées aux États financiers et aux comptes. Ces modifications concernent la façon dont l'Organisation rend compte de ses activités financières, la comptabilisation des avoirs supplémentaires, tels que l'équipement, et aussi des obligations additionnelles telles que les indemnités à verser à des employés après la cessation de leur emploi. De plus, le concept de services et marchandises reçus (principe de livraison) sera appliqué à la comptabilisation des recettes et des dépenses.

En vue de l'application progressive de la comptabilité d'exercice selon les IPSAS, le concept des obligations, y compris les engagements non liquidés, n'est plus utilisé dans les États financiers. À compter du 1^{er} janvier 2008, les montants d'obligations juridiques résultant de commandes et de contrats passés au cours de l'exercice financier, et dont les biens ou services n'ont pas été reçus, ne sont plus comptabilisés comme engagements non liquidés et dépenses de l'exercice en cours, mais sont comptabilisés dans l'exercice où les biens sont reçus et les services sont rendus.

Les UNSAS permettent aux organisations d'adopter graduellement les IPSAS. On considère qu'une organisation respecte les UNSAS lorsqu'elle se conforme intégralement aux normes IPSAS pertinentes et à toutes les exigences UNSAS restantes. Cela signifie que l'OACI peut graduellement mettre en œuvre des IPSAS spécifiques et demeurer conforme aux UNSAS. Les changements les plus notables qui restent à appliquer sont l'introduction des normes IPSAS pour la comptabilisation des recettes et des prestations aux employés, qui s'effectue à compter du 1^{er} janvier 2010.

5. FONDS DE GÉNÉRATION DE PRODUITS AUXILIAIRES (ARGF)

Le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) a été établi au début de 2008, pour regrouper les diverses activités de l'OACI productrices de recettes.

Plusieurs éléments qui figuraient précédemment dans le Programme ordinaire apparaissent maintenant dans ce Fonds. Les recettes des ventes de publications, s'élevant au total à 5 214 \$ en 2009 (5 465 \$ en 2008), sont l'élément le plus important, mais séparément, dans la rubrique Autres activités génératrices de produits, des recettes de 6 064 \$ en 2009 (6 292 \$ en 2008) sont indiquées.

Parmi les dépenses indiquées dans l'État I, la rubrique Externalisation de l'ARGF porte sur la facturation par l'ARGF au budget du Programme ordinaire de services dont le montant équivalent est inclus dans les recettes pour l'ARGF (total 2 187 \$ contre 2 321 \$ en 2008).

6. RECETTES ACCESSOIRES/FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT

Les recettes accessoires du Programme ordinaire pour 2009 comprennent 4 108 \$ de recettes virées de l'ARGF, qui sont incluses comme frais généraux de fonctionnement dans ce fonds. Ces éléments sont éliminés dans l'État financier combiné.

La nette augmentation des frais généraux de fonctionnement du Programme ordinaire vient surtout de l'augmentation des achats de matériel de TI (de 790 \$), de l'entretien de matériel (de 102 \$), de la formation de TI en Sharepoint et Microsoft 2007 (de 791 \$) et de l'externalisation de services linguistiques (de 428 \$).

7. FRAIS DE VOYAGES

Les frais de voyages du Programme ordinaire, à 2 904 \$ pour 2009 (2 259 \$ pour 2008), sont plus élevés surtout à cause d'augmentations du nombre d'audits de sécurité et de sûreté.

8. ACQUISITIONS DE MATÉRIEL

Le poste Matériel d'une valeur totale de 40 948 \$ représente le matériel acheté et livré en 2009, principalement pour des projets de coopération technique. Il est supérieur au montant de 17 004 \$ en 2008 parce que la plupart des achats, au début de 2008, avaient déjà été inscrits comme dépenses (obligations non liquidées) en 2007 selon les UNSAS. Le montant de 2009 traduit l'impact de l'adoption du principe de livraison selon les IPSAS.

9. RÉÉVALUATION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

Dans le système Agresso, deux « compagnies » ont été établies, l'une comptabilisant en dollars canadiens dans le cas des Fonds appartenant en propre à l'OACI et l'autre comptabilisant en dollars des États-Unis dans le cas des Fonds de coopération technique et autres Fonds d'affectation spéciale. Toutefois, les États financiers combinés sont présentés seulement en dollars canadiens. Les montants en toutes autres devises (surtout dollars US) sont convertis en dollars canadiens au moment de la transaction pour les éléments de recettes et de dépenses (afin de traduire les gains/pertes au change réalisés) et au taux de l'ONU au 31 décembre 2009 pour les éléments monétaires du bilan (afin de traduire les gains/pertes au change non réalisés).

La perte de réévaluation de devises étrangères, se chiffrant au total à 36 074 \$ dans l'État I, résulte de l'appréciation du dollar canadien contre le dollar US en 2009. La perte nette est indiquée dans l'État I comme poste distinct, pour montrer l'impact de la conversion de dollars US en dollars canadiens, à des fins de présentation en 2009 et 2008. C'est une perte au change sur les avoir monétaires détenus dans des devises autres que le dollar canadien au 31 décembre 2009, qui explique pourquoi le chiffre du TCP est très élevé dans le cas des liquidités en dollars US, presque entièrement pour le compte de promoteurs de projets. Sont aussi incluses des différences de change dues à la chronologie des mouvements entre fonds et des achats de devises au cours de l'année.

Dans le Programme ordinaire, les principaux éléments de la perte de 3 643 \$ sur des réévaluations de devises étaient la conversion des arriérés de contributions (1 800 \$) et du Fonds de roulement (1 080 \$) car ces deux montants sont exprimés en dollars US.

10. LIQUIDITÉS ET VALEURS ÉQUIVALENTES

Les fonds déposés en banque le sont sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires sont placés sous forme de dépôts à terme.

Au 31 décembre 2009, le rendement moyen des dépôts à terme était de 0,47 % (1,4 % en 2008) et leur durée moyenne jusqu'à l'échéance était de 52 jours (59 jours en 2008).

Le rendement plus bas était le principal facteur de la chute des recettes d'intérêts en 2009. Le total de l'encaisse de tous les fonds était :

	2009	2008
Fonds en banque	91 028 \$	51 781 \$
Dépôts à terme	124 041	209 438
Total	212 069 \$	261 219 \$

11. CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS

Le classement chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se résume comme suit :

Années	2009	2008
1982-2003	7 377 \$	7 748 \$
2004	307	307
2005	518	518
2006	520	521
2007	697	841
2008	1 216	–
Total des exercices antérieurs	10 635	9 935
Exercice en cours	2 390	2 317
Total des contributions à recevoir	13 025	12 252
Avances au Fonds de roulement à recevoir	6	25
Total	13 031 \$	12 277 \$

12. INVENTAIRES

Les inventaires du Commissariat, d'une valeur totale de 231 \$, sont indiqués dans les États financiers de l'ARGF au prix de revient ou au coût de remplacement.

Les inventaires du secteur Vente de publications sont constitués de documents publiés par l'OACI et mis en vente. Au 31 décembre 2009, la valeur totale de 759 \$ représentait le prix de revient, ou le coût de remplacement s'il est plus faible, contre 819 \$ à la fin de 2008. Elle sera inscrite dans les États financiers selon les IPSAS à partir de 2010.

13. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES

Le solde des comptes à recevoir et des avances se présente comme suit :

	2009	2008
Employés	2 286 \$	1 842 \$
Institutions des Nations Unies	3 071	2 602
Redevances d'usage (redevances de financement collectif)	15 273	3 847
Divers*	32 559	20 634
Total	53 189 \$	28 925 \$

*La rubrique Divers correspond surtout à des avances versées à des fournisseurs en regard de commandes (20 millions \$) et à des montants du TCP recevables contre des reçus (9 millions \$).

Avant 2008, les factures étaient émises manuellement aux contribuants de projets TCB mais n'étaient pas inscrites comme Comptes à recevoir. À compter de 2008 ces montants ont été facturés, inscrits et indiqués comme Produits reportés et Comptes à recevoir dans l'État II.

14. **COMPTES CONCERNANT DES ORGANISMES RÉGIONAUX**

a) Des négociations et des entretiens ont continué entre l'OACI et la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) en vue du versement de montants dus par la CAFAC. En 2010, l'ASECNA a informé l'OACI qu'elle épougerait la dette au nom de ses membres États de la CAFAC. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la CAFAC assure l'entière responsabilité des transactions et opérations financières auparavant exécutées par l'OACI en son nom. La CAFAC n'a fait aucun versement en 2009. Le solde en dollars US au 31 décembre 2009 a été réévalué à 1 084 CAD.

b) L'OACI assure certains services de secrétariat pour la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Les coûts sont imputés dans un premier temps sur le Fonds général et les dépenses doivent être remboursées par la CEAC. Avec l'introduction d'Agresso, la CEAC a été créée comme un fonds distinct. Le montant net à recevoir de la CEAC pour toutes les transactions effectuées par l'OACI en son nom était de 416 \$, contre 42 \$ au 31 décembre 2008.

15. **AUTRES AVOIRS**

Un montant de 2 522 \$ concerne les taxes fédérales et provinciales du Canada recouvrables par l'OACI ; c'est beaucoup plus que précédemment, avec un élément de taxes sur les primes d'assurance médicale s'élevant à 744 \$ du total.

16. **RESPONSABILITÉ POUR LES LITIGES DE PERSONNEL**

À la fin de 2008, un montant de 406 \$ a été mis de côté pour couvrir les cas éventuels de litige, de réclamations ou de paiements extraordinaires concernant du personnel. Ce montant couvrirait les cas de tribunal administratif et de rétablissement de pension. Sur ce montant, il restait 185 \$ à la fin de 2009, dont 120 \$ concernant un cas de rétablissement de pension ; le solde suffit à couvrir toutes nouvelles responsabilités relevant de 2009.

17. **PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE CHANGE**

a) **Contrats d'achat à terme de devises**

L'Organisation souscrit des instruments financiers dérivatifs sous la forme de contrats d'achat à terme de devises, afin de gérer l'exposition des dollars US et des euros à la situation du change, de façon à stabiliser les coûts au taux de change prévu dans le budget. La différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU (UNORE) et le taux du contrat d'achat à terme est imputée aux dépenses lors de l'exercice du contrat. À la fin de l'année, tout gain ou toute perte non réalisé résultant de la différence entre le taux de change de l'ONU et le taux de change négocié dans les contrats à terme conclus à des fins de protection et non encore exercés, vendus ou terminés à la fin de l'exercice est inscrit comme actif ou passif en rapport avec les dérivatifs et le montant correspondant est inscrit comme excédent réservé.

Au début de 2008, l'OACI a conclu des contrats d'achat à terme de 54 598 USD pour le triennat 2008-2010, à un taux de change moyen de 0,995 USD contre 1,00 CAD. Ces contrats ont conduit à des gains/pertes sur devises, tant réalisés que non réalisés.

b) Gains réalisés

Sur les contrats d'achat à terme de devises mentionnés ci-dessus, 18 299 USD ont été reçus en 2009 à un coût réel de 18 288 CAD, contribuant à un gain réalisé de 2 666 \$. De même, 2 387 euros ont été reçus en 2009 à un coût réel de 3 636 CAD, contribuant à un gain réalisé de 178 \$. La somme de ces gains se chiffre à 2 843 \$ (932 \$ en 2008) et se traduit par des réductions dans les rubriques de dépenses (au pro rata) dans l'État I et non pas comme un poste distinct.

c) Gains non réalisés

Au 31 décembre 2009, le taux UNORE du dollar US était de 1,038 \$ dollar canadien. L'application de ce taux aux montants des contrats d'achat à terme encore détenus et non exercés a abouti à un gain non réalisé de 707 \$. Au 31 décembre 2009, le taux UNORE de l'euro était de 1,498. L'application de ce taux aux montants des contrats d'achat à terme détenus et non exercés a abouti à une perte non réalisée de 57 \$. La somme du gain et de la perte a été inscrite comme actif dérivatif de 650 \$, alors qu'en 2008 il y avait un actif dérivatif équivalent de 9 068 \$.

d) Protection contre des engagements spécifiques

Les commandes relatives à CAPS et MSA sont parfois exprimées en devises autres que le dollar US. Afin de limiter l'exposition aux fluctuations de devises, une politique de protection a été adoptée en 2003, par laquelle les fonds sont achetés dans la devise de l'engagement au moment où la commande est émise, dans les cas où la fluctuation des devises pourrait avoir un impact notable sur la situation financière. Un gain ou une perte au change est comptabilisé comme équivalant à la différence entre le taux de change de l'ONU et le taux spécifique en vigueur à la date de l'achat des fonds.

18. CONTRIBUTIONS EN NATURE

a) Programme ordinaire

L'Organisation n'inscrit pas les contributions en nature dans les comptes.

En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leur territoire respectif. Le Gouvernement du Canada prend aussi à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces contributions en nature ne sont pas inscrites dans les comptes mais sont présentées ci-après pour information.

La juste valeur des contributions en nature, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

III-31

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Canada	\$ 13 787	\$ 13 818
Égypte	134	157
France	784	1 017
Pérou	260	306
Sénégal	54	45
Thaïlande	1 220	1 263
	<u>\$ 16 239</u>	<u>\$ 16 606</u>

Le Gouvernement du Mexique fournit une contribution en espèces pour le loyer du Bureau régional de Mexico. En 2009, cette contribution était de 112 \$ (158 \$ en 2008). La contribution du Canada comprend un montant équivalant à 1 909 \$ (1 876 \$ en 2008) octroyé par le Gouvernement du Québec au titre de la location de locaux du siège à Montréal dans la Tour Bell.

b) Autres fonds appartenant en propre à l'OACI

La valeur des contributions en nature (services et déplacements) fournies par des États pour chacun des groupes de fonds suivants est indiquée ci-après :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Plan d'action pour la sûreté de l'aviation	429	426
Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	1 135	951

La valeur de ces contributions est évaluée sur la base de leur coût pour l'État donateur.

19. PRESTATIONS DE FIN D'EMPLOI ET DE RETRAITE

Les employés de l'Organisation ont droit, en vertu de leurs conditions d'emploi, à être payés pour les congés annuels non utilisés, ainsi qu'à recevoir des prestations de cessation d'emploi et de rapatriement en fonction des années de service. De plus, l'Organisation accorde certaines prestations de soins de santé aux retraités admissibles. L'Organisation n'inscrit pas dans ses comptes financiers les obligations relatives aux coûts d'assurance santé après cessation de l'emploi, ou à d'autres types de versements de cessation d'emploi payables à des membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, par exemple congés annuels accumulés. L'OACI n'a donc créé aucune réserve pour financer ces obligations. Les dépenses correspondantes sont comptabilisées comme des dépenses de l'exercice en cours lorsque les membres du personnel partent et lorsque les versements deviennent payables.

a) Prestations de fin d'emploi

Les prestations de fin d'emploi comprennent l'indemnité de cessation d'emploi, la prime de rapatriement, les frais de déménagement des effets personnels, les frais de voyage à la cessation d'emploi et les congés accumulés. Les obligations sont évaluées à 17 445 \$ au 31 décembre 2009 (contre 18 400 \$ au 31 décembre 2008). Les prévisions au titre des congés et de l'indemnité de cessation d'emploi sont fondées sur l'expérience historique des sept dernières années. Les autres prévisions relatives aux prestations de cessation d'emploi sont fondées sur les droits effectivement acquis par les administrateurs

et fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 2009, évalués au coût historique moyen de cette prestation. Le montant effectivement payé durant l'exercice s'élève à 1 679 \$ (1 717 \$ en 2008).

b) Prestations après départ à la retraite

L'obligation résultant de l'assurance maladie après emploi que l'Organisation pourrait avoir à payer à ses employés dans les années à venir a été déterminée par évaluation actuarielle en mars 2010. L'évaluation actuarielle de l'obligation afférente aux prestations de santé dans les années futures (soins médicaux et soins dentaires) est estimée à 56 324 \$ (contre 57 029 \$ en 2008).

Une protection d'assurance maladie est fournie aux retraités admissibles. En 2009, le déboursé total a été de 1 045 \$ (880 \$ en 2008) pour les prestations de soins de santé concernant l'ensemble des retraités admissibles.

**20. PARTICIPATION À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS
DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES (CCPPNU)**

L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de prestations définies, qui est entièrement capitalisé. L'obligation financière de l'OACI à l'égard de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements de déficit ne sont à effectuer que si l'Assemblée générale, après avoir déterminé la nécessité de tels paiements en se fondant sur une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation, invoque la disposition de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

Les paiements effectués à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre des contributions des participants et de l'Organisation pour 2009 se sont élevés à 20 438 \$ (contre 18 033 \$ en 2008), y compris deux cas de rétablissement de pension se chiffrant à 703 \$. Les cotisations de l'OACI en tant qu'employeur correspondent aux deux tiers de ce montant.

Il y a eu une autre addition (120 \$) pour la restitution des droits de pension d'un membre du personnel qui avait quitté l'OACI puis y était revenu.

21. ENGAGEMENTS DE LOCATION À LONG TERME

Au 31 décembre 2009, l'Organisation avait un engagement moyen d'environ 4 400 \$ par an, sur 8 ans, soit un engagement total de 35 200 \$ au titre de sa participation au loyer de base et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège.

Au 31 décembre 2009, l'Organisation avait des achats et des contrats de location à long terme à exécuter pour la fourniture de matériels et la location d'installations qui doivent arriver à échéance entre 2010 et 2014. Le montant total de ces engagements s'élève à 495 \$. Les paiements engagés au titre de la location de systèmes téléphoniques, d'équipements et de photocopieuses s'établiront comme suit :

2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
132 \$	125 \$	118 \$	103 \$	17 \$	495 \$

22. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FUTURS

À la fin de décembre, l'OACI conclut des contrats pour des projets extérieurs de l'exercice à venir. Il s'agit d'engagements contractuels qui ne deviendront des dépenses que lorsque les services seront rendus ou les biens livrés.

Les engagements qui n'ont pas été inscrits dans les comptes de l'exercice, au 31 décembre 2009, pour le fonds du PNUD se sont élevés à 535 \$ pour des contrats de recrutement de personnel international.

Les engagements relatifs à des contrats de recrutement de personnel international et national au 31 décembre 2009 pour les fonds d'affectation spéciale et les accords MSA se sont élevés à 11 894 \$, principalement pour des projets en Amérique du Sud, en Europe et au Moyen-Orient.

Des engagements pris auprès de fournisseurs pour des articles commandés mais non encore livrés se sont élevés à 82 millions de dollars au total.

23. PASSIF ÉVENTUEL

L'Organisation a été l'objet d'un certain nombre de poursuites et de revendications relativement à des Projets de coopération technique en Amérique du Sud. Il s'agit surtout de revendications de personnes qui demandent des paiements additionnels en vertu de la législation locale du travail, au-delà de ce qui est prévu dans leur contrat d'emploi. Les revendications s'élèvent au total à 1 018 \$US. Il est peu probable que l'OACI doive supporter des conséquences financières, étant donné que les gouvernements concernés se sont engagés, dans les accords de base sur les projets, à absorber toutes conséquences financières résultant de pareilles revendications.

Il y a aussi quelques cas dont est saisie la Commission paritaire conjointe de recours, qui pour le moment ne correspondent pas à un passif. De l'avis de l'administration, le résultat final de ces revendications ne peut pas être déterminé et, en conséquence, ces points ne sont pas inscrits dans les comptes. Les règlements qui pourraient éventuellement résulter de ces revendications seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le passif sera déterminé.

24. BIENS NON CONSOMMABLES (BNC)

Le coût des biens non consommables, qui comprennent mobiliers, véhicules, ordinateurs et autres matériels de bureau, est comptabilisé dans les dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont commandés. Les BNC sont définis comme tous éléments dont le coût est égal ou supérieur à 5 000 CAD et dont la durée de vie utile dépasse un exercice financier. Le coût des biens non consommables inclut des articles situés au siège de l'OACI à Montréal ainsi que dans les sept bureaux régionaux. Ces articles et d'autres articles appartiennent à l'Organisation, qui exerce un contrôle total sur leur acquisition, leur emplacement physique, leur utilisation et leur mise à la retraite. Les valeurs sont indiquées ci-dessous.

Le coût des biens non consommables (BNC) appartenant à l'Organisation au 31 décembre 2009 n'est pas indiqué dans l'État II, à l'exception de la part des locaux du Bureau de Paris appartenant à l'OACI, qui avait une valeur historique de 1 145 \$ en 2008 et 2009.

La valeur des biens non consommables se répartit comme suit :

	Solde d'ouverture 1^{er} janvier 2009	Additions	Aliénations	Solde de clôture 31 décembre 2009
Mobilier	53 \$	-	-	53 \$
Matériel	2 580	41	(120)	2 501
Véhicules	480	-	(58)	422
Total	3 113 \$	41 \$	(178) \$	2 976 \$

Il n'est pas calculé d'amortissement sur ces biens car leur coût est directement imputé aux dépenses.

PARTIE IV : ANNEXES (NON VÉRIFIÉES)

Annexes A et B : relatives à des fonds appartenant en propre à l'OACI

Annexe A. Fonds relatifs au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation

- 1) Le **Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation** (appelé Mécanisme AVSEC) a été établi en 1989 pour renforcer les fonctions du Secrétariat relatives à la sûreté de l'aviation en vue d'appuyer la mise en oeuvre du programme de sûreté de l'aviation. Le Fonds comprend des fonds réservés reçus en 1989 de pays tels que le Royaume-Uni et les États-Unis à des fins particulières, telles que le financement de postes d'administrateurs dans le domaine de la sûreté de l'aviation et des fonds non réservés reçus d'autres États à titre de contributions volontaires au Fonds général d'affectation spéciale établi en 1990 pour financer des activités générales de mise en oeuvre du Mécanisme AVSEC.
- 2) Le **Fonds du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation** a été introduit en 2002 comme une version améliorée du Fonds du Mécanisme AVSEC, en remplacement du Fonds général d'affectation spéciale, afin de comptabiliser les recettes et les dépenses des projets approuvés par le Conseil dans la note C-WP/11799 à l'issue de la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, qui s'était tenue en février 2002 pour donner suite aux événements du 11 septembre 2001. Le Programme réservé de formation comprend des fonds reçus de la Belgique au titre de l'ancien Mécanisme AVSEC, destinés à des projets particuliers qui sont généralement liés à la mise en oeuvre du Plan d'action AVSEC.
- 3) Le **Fonds d'expert coréen** a été établi en 2003 pour le financement volontaire d'un expert de la sûreté de l'aviation à l'appui du Plan d'action AVSEC.
- 4) **Autres fonds réservés AVSEC** – Le Programme de formation et sensibilisation a été établi en 2004 par le Canada afin de réserver un financement volontaire pour des projets de sûreté de l'aviation agréés dans les Régions Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et Amérique du Sud (SAM), comme spécifié dans divers accords avec l'OACI.
- 5) Le **Fonds de projets nationaux** fait partie des fonds reçus de la Belgique au titre de l'ancien Mécanisme AVSEC. Établi en 2003, il couvre les transactions liées aux activités qui ne font pas partie du Plan d'action, mais qui sont réservées à des projets particuliers.
- 6) Le **Fonds du Programme de formation normalisé** (anciennement Fonds 6F, Fonds d'affectation spéciale de la Belgique) a été établi en 1989 pour la Belgique, afin de financer les activités du Centre de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) en Belgique et d'appuyer l'OACI dans des activités particulières liées à la sûreté de l'aviation, approuvées par le Directeur du CFSA. Le Fonds comprend également les recettes des ventes de Mallettes pédagogiques de l'OACI sur la sûreté de l'aviation.

Annexe B. Autres Fonds appartenant en propre à l'OACI

- 1) **Les honoraires d'administration des Accords de financement collectif** ont été établis par le Conseil (C-DEC 136/22) pour recouvrer, sous la forme d'honoraires d'administration, la totalité des coûts supportés par l'OACI pour les moyens et services fournis pour l'administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande. Ils sont également utilisés pour recouvrer les coûts de l'administration du Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord.

- 2) Le **Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)**, approuvé en 2007, a pour objectifs de renforcer le leadership de l'OACI et la responsabilisation dans la coordination et la gestion des programmes dans la Région AFI et d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures correctives pour résoudre les carences de sécurité et d'infrastructure. Un fonds a été établi à cette fin en 2007.
- 3) Le **Fonds pour l'environnement** a été établi pour couvrir des activités liées à l'environnement.
- 4) Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés** a été créé en 1999 par le deuxième paragraphe du dispositif de la Résolution A32-27 de l'Assemblée et, à sa 35^e session, l'Assemblée, par sa Résolution A35-27, a confirmé la poursuite de ce programme. Le paragraphe 3 du dispositif de la Résolution A35-27, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, prévoit qu'une partie des paiements provenant des États contractants ayant des arriérés de trois années entières ou davantage sera retenue dans un compte distinct pour financer des dépenses effectuées pour des activités de sûreté de l'aviation, ainsi que des projets nouveaux et imprévus relatifs à la sécurité de l'aviation, et/ou pour rehausser l'efficacité de l'exécution de programmes de l'OACI. Les fonds nécessaires sont obtenus par des virements de l'excédent du Programme ordinaire.
- 5) Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)** a été établi en 2001 par la Résolution A33-24 de l'Assemblée en vue de faciliter la modernisation des systèmes financiers de l'OACI, d'améliorer les sites web de l'OACI et de regrouper les serveurs de fichiers.
- 6) Le **Compte du Registre international**, auparavant désigné Compte de la Commission préparatoire du Registre international, a été établi par le Conseil en 2001. Le Protocole relatif au Registre international, entré en vigueur le 1^{er} mars 2006, est un mécanisme autofinancé grâce aux redevances d'usage sur une base de recouvrement des coûts. Le financement des travaux du Registre international est assuré par des contributions volontaires d'États et d'autres parties privées intéressées. Le rôle de l'OACI consiste à suivre les opérations du Registre.
- 7) Le **Fonds temporaire des rémunérations du personnel (TSSF)** a été établi afin de refinancer les postes initialement abolis dans le budget triennal.

ORGANISATION DEL'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

	PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DEL'AVIATION					AUTRES FONDS AVEC RÉSERVÉS			TOTAL		
	Programme de formation réservé	Mécanisme amélioré	Expert Corée	Royaume-Uni	États-Unis	Total partiel	Programme de formation et de sensibilisation	Projets nationaux	Programme de formation normalisé	2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES											
RECETTES											
Contributions volontaires		2 978	45		528	3 551	62			3 613	1 863
Autres activités génératrices de produits		1				1				1	
Recettes d'intérêts	3	15	1			19		1	2	21	166
Divers/Recettes accessoires		128				128			9	138	170
TOTAL DES RECETTES	3	3 121	46		528	3 699	62	1	11	3 773	2 199
DÉPENSES											
Rémunérations, salaires et frais communs		1 915	142		396	2 453			31	2 484	2 947
Dépenses générales d'exploitation		80				80				80	91
Déplacements		699				699	61		38	798	1 203
Réunions		34				34				34	
Matériel											6
Autres dépenses		1			8	9				9	1
TOTAL DES DÉPENSES		2 730	142		404	3 276	61		69	3 407	4 247
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES											
SUR LES DÉPENSES	3	392	(96)		124	423	1	1	(58)	367	(2 048)
Gain/(perte) sur la réévaluation des devises étrangères	(169)	(756)	(31)	2	(15)	(969)	(19)	(41)	(65)	(1 093)	1 240
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	(165)	(364)	(127)	2	109	(545)	(18)	(40)	(123)	(726)	(808)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE											
ACTIF											
ACTIF COURANT											
Liquidités et valeurs équivalentes	827	3 817	55	15	55	4 770	78	240	281	5 368	6 920
Solde inter-fonds											20
Créances et avances de fonds		7	45	4	97	153				153	64
Autre actif courant		9				9				9	20
TOTAL DEL'ACTIF COURANT	827	3 832	100	19	153	4 931	78	240	281	5 530	7 025
TOTAL DEL'ACTIF	827	3 832	100	19	153	4 931	78	240	281	5 530	7 025
PASSIF											
PASSIF COURANT											
Compte créditeur		57			9	65				65	72
Solde inter-fonds											656
Autre passif courant et financier		5				5	1			6	65
TOTAL DU PASSIF COURANT		62			9	70	1			71	793
TOTAL DU PASSIF		62			9	70	1			71	793
VALEUR NETTE											
Excédent/(Déficit) accumulé	827	3 771	100	19	144	4 861	77	240	281	5 459	6 232
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	827	3 771	100	19	144	4 861	77	240	281	5 459	6 232
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	827	3 833	100	19	153	4 931	78	240	281	5 530	7 025

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

IV-3

ANNEXE A
(Non vérifiés)

ORGANISATION DEL'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de dollars canadiens)

								<u>TOTAL</u>		
	Fonds des frais administratifs	Fonds du Plan AFI	Fonds pour l'environnement	Incitation pour le règlement des arriérés	Fonds de la Technologie de l'information et des communications (ICT)	Registre international	Fonds temporaires pour les rémunérations du personnel (TSSP)	Autres Fonds	2009	2008
RECETTES ET DÉPENSES										
RECETTES										
Contributions volontaires		119	323			301	21	816	1 580	1 190
Recettes provenant des frais d'administration								141	141	
Recettes d'intérêts	2	17	2	3	12	1	10	1	48	402
Recettes de redevance d'usage	382								382	669
Divers/Recettes auxiliaires			1		2	2		1	7	57
TOTAL DES RECETTES	383	135	325	3	14	304	32	959	2 157	2 318
DÉPENSES										
Traitements, salaires et frais communs de personnel	370	1 248	560		606	269	1 339	777	5 170	5 257
Dépenses générales d'exploitation	2	66	23		901	21	5	4	1 021	312
Déplacements	28	990	77	(1)		28		189	1 310	560
Réunions		24	49			1			74	6
Matériel		2							2	2
Frais généraux d'administration	184							50	234	213
Autres dépenses	5	8						31	45	4
TOTAL DES DÉPENSES	589	2 339	709	(1)	1 507	319	1 344	1 051	7 857	6 354
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(205)	(2 203)	(384)	5	(1 493)	(15)	(1 313)	(92)	(5 700)	(4 036)
Gains/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	(156)	(805)	(93)	(43)	(570)	(26)	(432)	(47)	(2 173)	3 002
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	(361)	(3 009)	(477)	(38)	(2 063)	(41)	(1 744)	(139)	(7 872)	(1 035)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE										
ACTIF										
ACTIF COURANT										
Liquidités et valeurs équivalentes	179	2 859	382	556	3 589	319	1 955	636	10 474	16 619
Solde inter-fonds								40	40	4 634
Sommes à recevoir et avances	61	1	62			10		141	276	211
Autre actif courant								7	7	3
TOTAL DEL'ACTIF COURANT	240	2 860	444	556	3 589	330	1 955	824	10 797	21 467
TOTAL DEL'ACTIF	240	2 860	444	556	3 589	330	1 955	824	10 797	21 467
PASSIF										
PASSIF COURANT										
Engagements non liquidés										1 585
Compte créditeur	1	57	4	5	490	3	3	185	749	647
Solde inter-fonds										4 860
Autres passifs courant et financier		23							23	26
TOTAL DU PASSIF COURANT	1	79	4	5	490	3	3	185	771	7 118
TOTAL DU PASSIF	1	79	4	5	490	3	3	185	771	7 118
VALEUR NETTE										
Excédent/(Déficit) accumulé	239	2 780	440	308	3 099	326	1 952	639	9 783	14 147
Autres réserves				243					243	202
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	239	2 780	440	551	3 099	326	1 952	639	10 026	14 349
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	240	2 860	444	556	3 589	330	1 955	824	10 797	21 467

IV-4

ANNEXE B
(Non vérifiés)

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

